

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Mali	
TITRE DU PROJET : Renforcement de la collaboration entre les autorités et légitimités traditionnelles, les communautés, les femmes et les jeunes, l'administration et les Forces de Défense et de Sécurité pour la consolidation de la paix dans les cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: ☐ IRF ☒ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : - UNDP (ONU), avec Interpeace et Institut Malien de Recherche Action pour la Paix (IMRAP) comme partenaires d'exécution Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale ; Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes ; Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme ; Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne ; Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, ONG locales : Association pour le Développement Économique et Social (ADES), Association pour la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la Citoyenneté et des Droits de l'Homme (APDGC), Association Action et Jeunesse pour le Développement (AJD).	
Durée du projet en mois^{1 2}: 36 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³ ☐ Initiative de promotion des jeunes ⁴ ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : \$ 2,400,000

PNUD: \$ 2,400,000

Total PBF: \$ 2,400,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%):

PNUD : \$1 680 000

Total : \$1 680 000

PBF 2^{ème} tranche* (30%) :

PNUD : \$720 000

Total : \$720 000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le présent projet répond au besoin de raffermissement de la confiance entre les autorités et légitimités traditionnelles, les communautés (avec une attention particulière sur l'implication des femmes et des jeunes), l'administration et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dans les cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni. Ces cercles ont été identifiés comme zones d'intervention du projet car ils sont particulièrement affectés par les groupes armés (à l'exception de Bougouni au sud du pays) et concentrent des dynamiques conflictuelles qui affaiblissent la confiance entre les populations et l'Etat dans ces zones.

L'objectif principal de ce projet est de renforcer la contribution effective des autorités et légitimités traditionnelles dans la consolidation de la paix en vue d'une meilleure cohésion entre les forces de défense et de sécurité, l'administration et les communautés des zones cibles. Spécifiquement, le projet entend contribuer à réduire durablement l'insécurité dans les Cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni à travers : (i) l'accroissement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs issus de l'administration locale, les autorités traditionnelles et les FDS ; (ii) l'accès renforcé aux opportunités économiques et à l'autonomisation femmes et des jeunes en vue de leur pleine participation aux mécanismes de gouvernance et gestion des conflits et ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs de la sécurité et de la justice sur la résolution pacifique des conflits, avec une approche basée sur les droits humains et le genre et valorisant le rôle des autorités et légitimités traditionnelles

S'inscrivant notamment en droite ligne des recommandations fortes des thématiques 1 (paix, réconciliation nationale et cohésion sociale) et 4 (Aspects sécuritaire et défense du territoire) du Dialogue Inter-malien pour la Paix et la Réconciliation nationale dont la phase nationale s'est tenue du 06 au 10 mai 2024, le projet sera implémenté promptement, afin d'apporter urgemment la riposte qui s'impose pour accroître la résilience des populations et de l'Etat face aux attaques terroristes et aux conflits communautaires. Il vient donc en appui aux efforts du gouvernement pour traiter des besoins urgents en vue de prévenir et/ou résoudre des conflits. Sa mise en œuvre se fera dans le respect des politiques et textes maliens, des principes des programmes du PNUD et qui sont partagés par les partenaires d'exécution : « Ne pas nuire » (Do no Harm), "Ne laisser personne de côté" (Leave No One Behind) et la protection des civils dans les communautés cibles ainsi que le Principe de diligence voulue en matière de droits humains des Nations unies. Ceci inclut entre autres : l'appropriation nationale ; le renforcement des capacités et le soutien institutionnel ; la transparence et la responsabilité ; la prise en compte de la dimension genre à travers la promotion de la loi 052 du 18 décembre 2015 ; la réduction des inégalités ; la gestion environnementale et sociale ; la promotion de la paix, de la sécurité et de la résilience.

Le projet se distingue également par l'originalité de son intervention pour la promotion de la culture de la redevabilité, de la reddition des comptes et de la participation des populations à la base dans la gestion du développement local.

La conception du projet s'appuie directement sur les enseignements tirés des interventions antérieures menées par le PBF, le PNUD et IMRAP/Interpeace au Mali, notamment sur le rôle central des autorités traditionnelles et des mécanismes endogènes dans la prévention et la gestion des conflits. Les expériences de l'IMRAP -notamment dans le cadre du Projet « Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali » financé par le PBF - ont démontré que le renforcement de la compréhension

mutuelle et de la collaboration entre autorités coutumières, leaders religieux, acteurs judiciaires et communautés, les femmes et les jeunes, constitue un levier déterminant pour restaurer la confiance, améliorer l'accès à la justice et réduire les violences locales. Par ailleurs, les interventions du PNUD en soutien aux commissions foncières dans le cadre du projet PROSMED ont également montré l'importance de soutenir les autorités traditionnelles et les mécanismes endogènes tels que les CoFo, tout en renforçant l'inclusion des femmes et des jeunes dans les instances locales de prévention et de gestion des conflits. Les leçons apprises de ces initiatives ont été intégrées dans la conception du présent projet à travers la structuration d'espaces de concertation réunissant autorités traditionnelles, communautés et services étatiques, ainsi que l'inclusion systématique des voix des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels locaux. Ainsi, les résultats attendus du projet prolongent et approfondissent les bonnes pratiques des initiatives antérieures.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

En vue d'assurer l'appropriation de l'initiative par l'ensemble des parties prenantes et sa cohérence avec les politiques et stratégies nationales, un processus participatif et inclusif a été mis en avant, portant entre autres sur des échanges critiques autour de l'idée d'une réflexion avec le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale ; le Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes ; le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme ; le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille ; le Ministère de la Jeunesse, des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction Citoyenne, des autorités et légitimités traditionnelles de Bougouni et Mopti notamment, en plus des organisations de la société civile malienne représentatives des communautés et engagées dans le processus de consolidation de la paix à la base dont les ONG WILDAF-Mali, Think Peace Sahel, ADES, APDGC, AJD.

En effet, sous l'égide du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, une commission a été mise en place et regroupant l'ensemble des acteurs clés concernés par la conception et l'implémentation du projet. Ce processus itératif a permis d'aboutir à un document projet prenant en compte les préoccupations et attentes des parties prenantes tout en bâtissant sur les leçons apprises des initiatives précédentes.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : _2_

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **47,86% soit \$ 1 148 702,35 du budget total du projet sont alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes.**

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

La contribution du projet à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes – en particulier des jeunes femmes – ne se limitera pas à leur participation numérique, mais visera leur pleine autonomie décisionnelle et leadership dans les espaces de gouvernance locale et communautaire. Les femmes seront reconnues non seulement comme participantes, mais comme co-décideuses et co-leaders des initiatives de dialogue et de prévention, afin d'ancrer une transformation structurelle des rapports de pouvoir. Un plaidoyer continu sera fait en parallèle de la mise en œuvre des activités du projet en faveur de l'application de la loi 052, adoptée le 18 décembre 2015 par le gouvernement malien.

⁵**Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

L'approche genre du projet sera alignée sur le *Gender Seal* du PNUD, en cherchant à renforcer la représentation des femmes à chaque niveau du résultat attendu. Ainsi, le projet favorisera : l'accès équitable aux ressources économiques et aux opportunités de leadership, y compris à travers des initiatives économiques inclusives ; la participation qualitative des femmes et jeunes femmes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des cadres de collaboration, notamment par des mécanismes de co-présidence ou de facilitation partagée ; le renforcement du pouvoir d'agir à travers des formations en leadership transformateur, négociation et gestion des affaires publiques ; et l'influence des femmes sur les décisions locales, par leur représentation active dans les cadres de prévention des conflits et les structures communautaires mixtes.

Lors de la (ré)activation des cadres de collaboration, la représentation minimale de 30 % de femmes sera assurée, avec une attention spécifique portée aux jeunes femmes issues de groupes marginalisés. Cette représentation sera accompagnée d'un soutien concret à l'exercice de leur rôle de co-leadership, afin de garantir une participation effective et non symbolique.

Degré de risque du projet⁷ : 1

Le projet teste-t-il de nouvelles approches : Yes ☒ No ☐

Est-ce que la conception du projet intègre des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité : Yes. ☒ Il s'agit d'un projet de consolidation de la paix qui prend en compte la dimension sécurité climatique et la dynamique des conflits en s'inspirant du fait que le changement climatique/la dégradation de l'environnement peut avoir des répercussions sur la paix et la sécurité. Le projet tient compte des spécificités locales et mobilise le capital social endogène des particularités socio-culturelles des différentes localités.

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : _____ (2.2) Gouvernance démocratique

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

L'effet 2 de l'Axe 1. « Les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des Droits de l'Homme et des traditions culturelles positives » ; l'Effet 1 de l'Axe 2. « Les populations maliennes particulièrement les plus vulnérables sont incluses et participent à l'économie, bénéficient des fruits d'une croissance forte, inclusive, résiliente et créative d'emplois décents ».

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

ODD 8 : « travail décent et croissance économique ». L'un des produits du projet est orienté sur le soutien aux jeunes (femmes et hommes) pour faciliter leur accès à l'emploi productif et décent. Cela profitera à l'ensemble des communautés des zones d'intervention car la lutte contre le chômage contribue à la réduction de la pauvreté et favorise la paix et la stabilité.

ODD 10 : « inégalités réduites », car le projet s'emploie à faire reculer, dans sa zone d'intervention, les inégalités fondées sur l'âge et le sexe qui peuvent entraver la pleine participation de certaines couches au processus de consolidation de la paix et menacer, à cet effet, les efforts accomplis en matière de développement économique et social.

En outre, le projet contribue indirectement à l'atteinte de l'ODD 5 relatif à la lutte contre toutes les discriminations à l'égard des femmes et des filles à travers des actions de renforcement de leur leadership et leur implication dans les cadres de collaboration.

ODD 16 : « Promouvoir la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », car le projet s'inscrit dans le cadre des

⁷0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸(1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

initiatives de consolidation de la paix au Mali.

ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Type de demande :

Nouveau projet : ☒

Révision de projet : ☐

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet : ☐

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐

Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ Nom : Roland SERI Signature Titre : Représentant Résident du intérim du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Date et visa : 	Représentant du gouvernement national  Nom : Général de Brigade Issa Ousmane Coulibaly Signature Titre : Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement Date et visa : 
Coordonnateur résident Nom : Hanaa Fikry Ahmed SINGER Signature Titre : Coordonnatrice des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies et Coordonnatrice Humanitaire au Mali Date et visa : 	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PB) et appui à la paix Nom : Elizabeth Spehar Signature Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et appui à la paix Date et visa : 13 Juillet 2026

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

a.1) Analyse de conflit et contexte de consolidation de la paix

La société malienne repose historiquement sur des valeurs fortes de dialogue, de compromis et de solidarité, portées par des structures traditionnelles fondées sur la famille, le clan, la chefferie et les instances communautaires. Les structures traditionnelles — chefferies, légitimités religieuses, notabilités locales — ont longtemps assuré la régulation sociale, la prévention des différends et la cohésion communautaire.

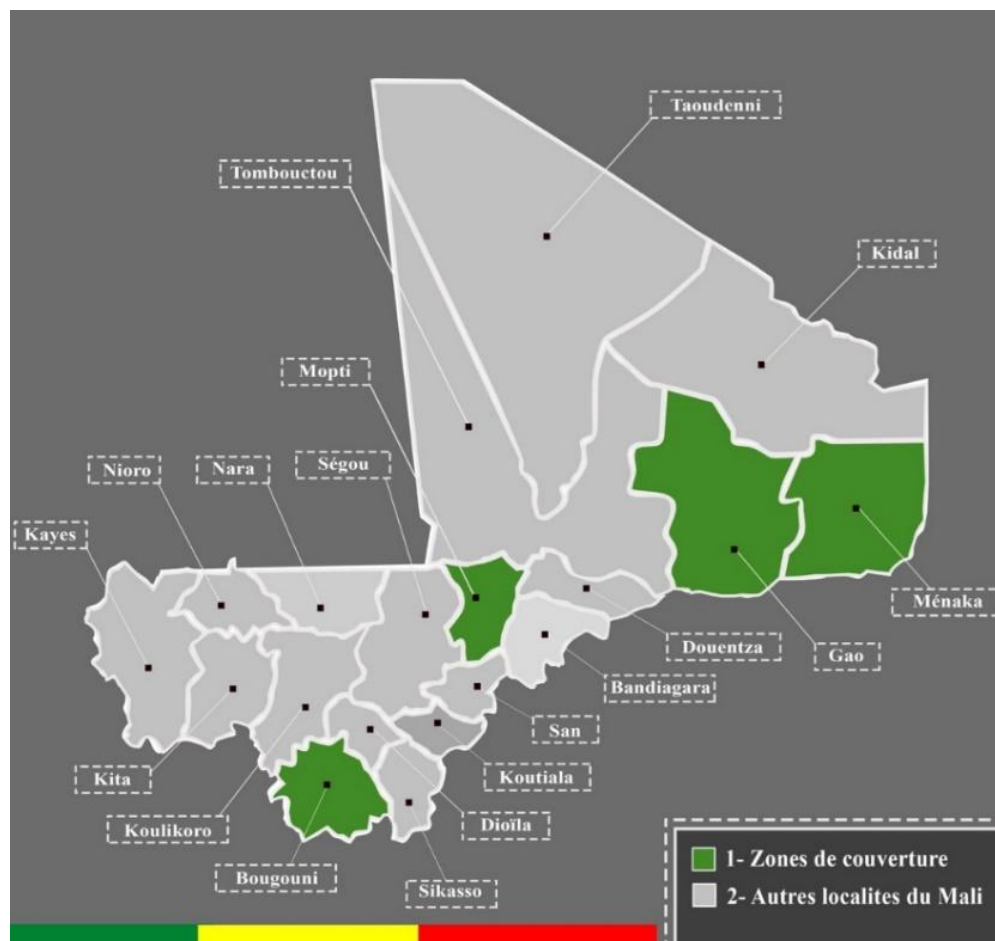
Cependant, la crise politico-sécuritaire déclenchée en 2012 a profondément bouleversé cet équilibre. La prolifération des armes, l'émergence de groupes armés au nord et au centre, les déplacements massifs de populations et la méfiance de celles-ci envers les institutions ont conduit à une fragilisation des liens de confiance entre les communautés, les autorités et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Cette perte de confiance s'est fait ressentir aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines, mais de manière plus marquée au niveau rural. Malgré la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (APR) signé en 2015, la situation dans certaines parties du pays semble volatile, fragilisant ainsi les opportunités de collaboration entre les populations, l'administration et les FDS pour une stabilisation des zones affectées. C'est dans ce contexte, qu'en janvier 2024, les autorités de transition ont déclaré la fin de l'APR, marquant la volonté d'adopter une approche fondée sur le dialogue inter-malien et les solutions endogènes¹⁰.

L'analyse qui suit met en exergue **cinq ensemble de facteurs de conflit interdépendants**, qui se renforcent mutuellement et fragilisent le contrat social et la paix dans les zones d'intervention : (1) l'érosion des légitimités traditionnelles et faible articulation entre les autorités et légitimités traditionnelles et les acteurs institutionnels (2) faiblesse de la confiance entre les populations, autorités locales, autorités et légitimités traditionnelles et Forces de Défense et de Sécurité (FDS) (3) Défis de coordination entre les FDS, les autorités traditionnelles, les communautés et l'administration (4) Compétition pour les ressources naturelles et vulnérabilité économique et (5) Faible inclusion des femmes et des jeunes dans les instances de dialogue entre les autorités et légitimités traditionnelles, l'administration et les FDS et dans la promotion de la sécurité communautaire.

Ces cinq facteurs interdépendants se manifestent de manière prononcée dans les zones d'intervention du projet (cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni). En outre, les régions visées sont particulièrement affectées par les groupes armés, d'où le choix par le projet de ces cercles comme zone d'intervention.

¹⁰ Communiqué N°065 du Gouvernement de la Transition de la République du Mali en date du 25 janvier 2024

CARTE DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET



Contexte socio-démographique et territorial des zones d'intervention

Cercles	Estimation de la Population totale de la zone de couverture du projet par sexe en 2023 (Données de la DNP) ¹¹		
	Hommes	Femmes	Total
Ménaka	44 164	39 395	83 560
Gao	184 173	183 380	367 553
Mopti	280 843	285 221	566 063
Bougouni	345 909	357 703	703 612
TOTAL GENERAL	855 089	865 699	1 720 788

Les cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni, représentant environ 1,72 million d'habitants, soit 7,7 % de la population nationale, dont 50,3 % de femmes (RGPH5, 2023). Suivant les données recueillies auprès du ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, ces 04 Cercles comptent au total 566 villages sur 12 712 villages pour l'ensemble du pays.

¹¹ Site Internet de la Direction Nationale de la Population, consultée le 10 avril 2025 à 10h25 UTC : file:///Users/mamadou.fofana/Downloads/2023_R%C3%A9partition-POPULATION_SEXE_REGIONS_CERCLES_COMMUNES_MaliVF_DNP.pdf

Régions	Total de la population	Groupe d'âge			
		00 – 14 ans	% dans la population totale	15 – 34 ans	% dans la population totale
Mopti	935 579	388 815	41,5	255 283	30,3
Gao	727 517	316 326	43,4	216 803	31,9
Ménaka	318 876	107 006	33,5	72 425	32,2
Bougouni	1 570 979	778 257	49,5	476 526	30,4
Total Général	3 552 951	1 590 404	44,7	1 021 037	28,7

La population est majoritairement jeune : 73 % ont moins de 35 ans, dont près d'un tiers âgé de 15 à 34 ans. Ce segment de population fait face à des taux de chômage et de sous-emploi élevés, et un accès limité à l'éducation et à la formation professionnelle. Les jeunes femmes et hommes constituent à la fois un groupe vulnérable et un levier stratégique pour la cohésion et la stabilité. Selon les données du RGPH5¹² rendues publiques lors du Conseil des Ministres du 09 août 2023, la proportion des femmes dans la situation globale des personnes déplacées pour causes d'insécurité/conflits armés dans les Régions touchées par le présent projet se présente comme suit : Ménaka 43,7% : Bougouni 48,8% ; Gao 49% et Mopti 51,7%.

Sur le plan économique, ces zones dépendent fortement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, qui emploient plus de 80 % de la population active. Les défis environnementaux, amplifiés par les effets du changement climatique affectent la productivité et la sécurité alimentaire et exacerbent la compétition autour des ressources naturelles, des points d'eau et des pâturages. La faiblesse de l'offre éducative et de formation professionnelle contribue à un sentiment d'exclusion, en particulier chez les jeunes hommes et femmes, dont beaucoup se tournent vers l'exode rural, les activités informelles ou des réseaux d'orpaillage (notamment à Bougouni et Gao) sont exposés à l'enrôlement par des groupes armés. Ces vulnérabilités socio-économiques, combinées à l'insécurité persistante, à l'érosion de la gouvernance locale et à la faiblesse des services publics, favorisent la défiance envers l'État.

a.1.1 Érosion des légitimités traditionnelles et faible articulation entre les autorités et légitimités traditionnelles et les acteurs institutionnels

Historiquement garantes de la stabilité et de la justice au niveau communautaire, les autorités et légitimités traditionnelles ont vu leur rôle s'affaiblir sous l'effet conjugué de la crise sécuritaire et des rivalités politico-locales alors même qu'elles bénéficient d'une légitimité sociale forte auprès des communautés. Les potentialités des autorités et légitimités traditionnelles sont insuffisamment exploitées par les praticiens sur le terrain pour la détermination d'une stratégie pérenne et endogène de consolidation de la paix. Cette insuffisante exploitation des légitimités traditionnelles a contribué à un affaiblissement du contrat social et à une altération de la confiance entre les citoyens, l'administration et les forces de défense et de sécurité (FDS).

Tout d'abord, le contexte sécuritaire fragilise l'implication des autorités et légitimités traditionnelles. En l'absence des forces de défense et de sécurité, ou après leur retrait de

¹² Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 5ème édition

certaines zones, ces acteurs s'exposent à des représailles de la part des groupes armés. Cette insécurité crée un climat de peur et de réserve au sein des populations, freinant leur participation aux initiatives de paix.

Ensuite, la mise en œuvre de la décentralisation a parfois entraîné des chevauchements de rôles et de responsabilités entre les élus communaux, d'une part et les autorités et légitimités traditionnelles, d'autre part, suscitant des dynamiques de cohabitation souvent concurrentielles. Les élus entendent gérer les ressources et les terres selon la loi, tandis que les chefs coutumiers défendent leur rôle basé sur la tradition et leur légitimité. Cette rivalité pour l'influence communautaire et le contrôle des ressources a affaibli l'autorité des chefs coutumiers et réduit leur rôle de médiateurs. Comme les responsabilités entre élus et chefs traditionnels ne sont pas clairement définies, cela provoque souvent des conflits de compétences. Plusieurs de ces différends, surtout liés à la gestion des terres, sont encore devant les tribunaux. Enfin, la faible coordination entre les institutions publiques et les structures traditionnelles rend la gouvernance locale plus fragile et limite la prévention des conflits.

Dans un contexte caractérisé par l'effritement du tissu social et la montée de l'extrémisme violent, le renforcement du rôle des autorités et légitimités traditionnelles dans la consolidation de la paix est indispensable. Cela requiert la mise en place de passerelles favorisant une synergie d'action entre les institutions modernes et traditionnelles, tout en tenant compte des diversités culturelles et coutumières du pays.

Au-delà de leurs attributions spécifiques reconnues par les textes, la valorisation de la place et du rôle des autorités et légitimités traditionnelles pourrait lever plusieurs goulots d'étranglement dans la gestion des affaires publiques — notamment leur capacité à engager les citoyens à s'acquitter de leurs devoirs communautaires et à mobiliser les ressources internes (telles que la taxe de développement régional et local ou d'autres impositions locales) indispensables à la mise en œuvre d'actions de développement durable.

Il n'existe pas à proprement parler de structures institutionnelles formelles et reconnues pour les chefs traditionnels au Mali. La construction de « **vestibules** », **initiée par les autorités de la Transition**, permettrait d'ancrer leur participation dans certains pans de l'administration locale et judiciaire, tout en consolidant leur rôle de médiation.

a.1.2 Faiblesse de la confiance entre populations, Forces de Défense et de Sécurité et administration

Globalement, dans les zones d'intervention du projet, l'absence prolongée de l'État, la mauvaise gouvernance, ainsi que le faible accès aux moyens de subsistance et aux services sociaux de base ont favorisé l'enracinement des groupes armés terroristes. Dans ces zones, les groupes armés ont exploité ce vide institutionnel pour instaurer leurs propres systèmes de régulation et d'arbitrage, se substituant partiellement à l'État et imposant de nouvelles normes sociales et sécuritaires.

Ces dynamiques ont abouti à la création de nouvelles formes de « contrat social » entre les groupes armés et les populations des zones concernées. Ce phénomène contribue à creuser davantage le fossé entre les communautés locales, les autorités administratives, les forces de défense et de sécurité, et plus largement l'État, tout en réduisant les possibilités d'une collaboration effective et structurée entre ces acteurs.

Dans les zones affectées par la violence, les populations sont doublement vulnérables, subissant à la fois les abus des groupes armés et la méfiance des forces de défense et de sécurité. Cette double vulnérabilité alimente un sentiment d'abandon et de stigmatisation. En témoigne un participant : *« D'un côté, nous sommes persécutés par les terroristes pour trahison et de l'autre côté, nous sommes malmenés, accusés d'avoir collaboré avec les groupes terroristes et enfermés en prison par les FDS (...) Nous ne savons plus quoi faire, nous nous posons la question si nous sommes considérés comme des maliens encore¹³ »*

a.1.3 Défis de coordination entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), les autorités traditionnelles, les communautés et l'administration.

Plusieurs stratégies et initiatives de mise en place de cadre de collaboration entre les populations, les FDS, l'administration et les légitimités traditionnelles ont été engagées par l'Etat et ses partenaires. Parmi elles, figurent la mise en place des Conseils Consultatifs de Sécurité (CCS) dans le cadre de la police de proximité, et celle de Commissions Foncières (COFO) pour la gestion et la prévention des conflits fonciers.

Toutefois, la faible appropriation des actions en faveur de la paix et de la sécurité, surtout celles impliquant les FDS, les autorités traditionnelles, les communautés et l'administration, en limitent la portée.

Dans ce contexte, la revitalisation des cadres de dialogue civil-militaire constitue un levier essentiel pour renforcer la confiance entre populations, FDS et administration, et assurer une co-production efficace de la sécurité.

a.1.4 Compétition pour les ressources naturelles et vulnérabilité économique

Les effets conjugués du changement climatique et de la pression démographique exacerbent les tensions autour du foncier et des ressources naturelles, dans un contexte marqué par la faiblesse des mécanismes de gouvernance locale. Ces tensions fragilisent les liens de confiance entre les communautés, les autorités locales et l'État, impactant la cohésion sociale.

Les conflits fonciers et agropastoraux, au cœur des dynamiques locales de tension dans les zones visées, traduisent en réalité une crise de gestion partagée des ressources et un affaiblissement des cadres de dialogue et de concertation communautaire chargés de prévenir et de résoudre les différends. Ils révèlent également un déficit de gouvernance et de confiance mutuelle entre les institutions locales, les autorités traditionnelles et les populations.

La typologie suivante, issue des consultations communautaires et des études menées par l'IMRAP, Interpeace et le PNUD, illustre la diversité et la fréquence des conflits fonciers et agropastoraux dans les zones d'intervention. Elle met en évidence : la multiplicité des acteurs concernés ; la complexité des causes sous-jacentes (économiques, sociales, environnementales et institutionnelles) ; et la nécessité d'une régulation concertée, inclusive et durable des ressources naturelles, fondée sur le dialogue, la médiation et la gestion participative.

¹³ Propos d'un participant à un des espaces de dialogue organisés par l'IMRAP, impliquant les leaders des personnes déplacées internes PDIs, Mopti, juillet 2021.

Types de conflits	Causes
Agriculteurs – Agriculteurs	Revendication d'un espace
Agriculteurs - Éleveurs résidents	Pression sur les terres de pâturage et points d'eau Dégâts causés aux cultures Liens sociaux entre éleveurs résidents et transhumants
Agriculteurs – éleveurs transhumants	Absence/non-respect des parcours de transhumance Accès au pâturage et à l'eau Grignotement des aires de transhumance par la culture Dégâts causés aux cultures par les animaux
Éleveurs transhumants – Agropasteurs	Surpâturage Revendication d'un espace Accès non autorisé à la ressource
Populations locales – Mines industrielles	Revendication d'espace Faible redistribution des retombées de l'exploitation Dégradation des conditions de vie des populations Pollution des eaux et de l'environnement Non recrutement de la main d'œuvre locale
Populations locales – orpailleurs	Revendication d'espace Faible redistribution des retombées de l'exploitation Dégradation des conditions des populations Pollution
Orpailleurs – Mines industrielles	Revendication d'espace
Populations locales – Administration locale	Remise en cause de la propriété foncière Déplacement des populations
Etat- orpailleurs	Non-respect des périodes d'interdiction de l'activité (hivernage notamment) Exploitation d'espace protégé ou affecté à un besoin précis Exploitation illégale de sites miniers
Chefferie (Culturelle)	Litiges liés à la succession au poste de Chef de village/Fraction et quartier

a.1.5 Faible inclusion des femmes et des jeunes dans les instances de dialogue entre les autorités et légitimités traditionnelles, l'administration et les FDS et dans la promotion de la sécurité communautaire

Les conflits locaux et tensions entre communautés et FDS sont souvent exacerbés par les inégalités sociales, y compris de genre, d'âge et de classe. Les conflits impactent directement ou indirectement à des degrés différents les couches sociales au sein des communautés, en particulier les femmes, les filles et garçons dont les droits fondamentaux (éducation, santé, alimentation, logement, participation à la vie politique, etc.) sont menacés par les situations de conflits.

De nombreuses études¹⁴ démontrent que les femmes et les jeunes sont les plus exposés aux conséquences de l'instabilité et de l'insécurité (déplacement, viols, violences physiques, enrôlement et radicalisation, autres abus et exploitations). En outre, les femmes ont souvent un accès limité à la terre, aux revenus et aux opportunités économiques, ce qui les rend plus vulnérables aux chocs sécuritaires. À titre d'illustration, en 2024, les femmes et filles représentaient 57 % des 378 000 personnes déplacées internes¹⁵.

Malgré leur poids démographique et leur rôle essentiel dans la cohésion sociale, les femmes et jeunes (filles et garçons) demeurent marginalisés dans les espaces de décision et les mécanismes de gouvernance locale, prévention ou de médiation. Selon l'Annuaire statistique 2021 sur la promotion du genre¹⁶, la représentation féminine demeure faible dans les instances locales, malgré une nette progression depuis 2009 grâce à la mise en œuvre de la loi n°2015-052. Dans les Conseils communaux, les femmes représentent en moyenne 25,7 % des élus, mais seulement 1,6 % des maires et 11,5 % des adjointes. Les disparités régionales restent marquées : Gao (27,7 %), Mopti (26,7 %) et Sikasso/Bougouni (23,6 %), contre des taux très faibles dans les Conseils de cercle — respectivement 2,7 % à Gao, 3,4 % à Mopti et 4 % à Sikasso. La région de Ménaka, récemment créée, ne dispose encore d'aucune donnée ventilée. Ces chiffres confirment une sous-représentation persistante des femmes dans les fonctions décisionnelles locales, aggravée par l'absence quasi totale de données sur la participation des jeunes femmes et hommes, qu'il conviendra de documenter à travers des enquêtes et consultations dès la phase de démarrage du projet.

Sur le plan institutionnel, l'absence de mécanismes formels garantissant l'inclusion des femmes et des jeunes dans ces instances limite leur influence et leur participation effective à la gouvernance locale. Bien qu'investies et actives dans les initiatives citoyennes, plusieurs OSC et associations féminines restent faiblement structurées et disposent rarement des ressources techniques et opérationnelles suffisantes pour inscrire leurs actions dans la durée. De plus, un manque de capacités techniques et d'information réduit leur contribution effective aux débats et décisions. Bien qu'elles soient fortement investies dans les initiatives citoyennes, notamment à travers les organisations de la société civile, la voix des femmes reste faiblement prise en compte dans les processus de décision.

Une étude¹⁷ a analysé plus de 4 800 organisations de la société civile (OSC) à travers 58 communes du Mali (40 rurales et 18 urbaines) réparties entre Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et Tombouctou. Les résultats confirment que les femmes présentent un taux élevé de participation dans presque toutes les formes d'OSC, notamment les groupes économiques et d'entraide, souvent très bien structurés au niveau local. Cependant, cette mobilisation locale et sociale ne se traduit pas par une influence institutionnelle équivalente :

¹⁴ Indigo Côte d'Ivoire, IMRAP et Interpeace 2017, "Je marche avec les garçons" trajectoires des jeunes vers la violence, miroir des dynamiques de genre à l'échelle de leur société ? Une analyse locale des rôles de genre et des pressions sociales en Côte d'Ivoire et au Mali. Etude complémentaire au rapport Au-delà de l'idéologie et de l'appât du gain,

Jenny Lorentzen et. al. (2019) Participation des femmes aux processus de paix et de réconciliation au Mali Points de vue des citoyennes et des citoyens de Ségou, Mopti et Tombouctou

¹⁵ Matrice de Suivi des Déplacements (DTM) de la Direction Nationale du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DNDS) de septembre 2024

¹⁶ Annuaire Statistique 2021 sur la Promotion du Genre dans les Fonctions Nominatives et Electives au Mali ASPG-2021

¹⁷ <https://www.ifpri.org/blog/womens-voices-civil-society-organizations-evidence-civil-society-mapping-project-mali/>

seules 18 % des organisations à vocation civique ou politique sont exclusivement féminines, contre 32 % exclusivement masculines.

Ces constats soulignent que les femmes disposent d'un capital social et organisationnel important, mais que les mécanismes de transformation de cette participation en pouvoir d'influence demeurent limités. Dans un contexte marqué par des normes sociales et culturelles restrictives, ces obstacles réduisent la capacité des femmes – et, par extension, des jeunes – à influencer les politiques locales et nationales malgré leur rôle moteur au sein de la société civile.

D'ailleurs, pour leur part, les jeunes, représentant plus de 73 % de la population des quatre régions d'intervention, souffrent du chômage, de l'exode rural et d'une marginalisation accrue, les exposant à la radicalisation et aux violences. Les jeunes demeurent souvent perçus comme des fauteurs de trouble ou de potentielles recrues pour les groupes armés, alors qu'ils disposent d'un capital social sous-exploité.

Les femmes, pourtant au cœur des dynamiques communautaires, sont largement exclues des mécanismes de médiation et des instances de gouvernance locale. Au niveau socioculturel, les perceptions traditionnelles restrictives limitent la participation des femmes dans les mécanismes traditionnels de médiation, de gouvernance et de sécurité. Les jeunes, hommes ou femmes, sont rarement perçus comme légitimes pour siéger dans les instances locales, la légitimité reposant sur l'ancienneté, le statut social ou l'appartenance lignagère, tandis que les normes sociales maintiennent les jeunes hommes dans des rôles économiques précoces ("pourvoyeurs") et les jeunes femmes dans des rôles domestiques ou de soutien communautaire.

L'engagement citoyen des femmes est limité dans de nombreuses régions par le poids des normes socioculturelles, en particulier dans les zones rurales, les faibles taux de scolarisation et le manque d'accès aux sphères décisionnelles, qui entravent leur capacité d'influence sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Outre ces stéréotypes de genre, leur accès limité à la terre, aux ressources économiques et à la prise de décision renforce leur participation inégale dans les décisions locales dans tous les secteurs.

Les cadres nationaux et internationaux (notamment les Résolutions 1325 et connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 sur la promotion de l'égalité de genre dans l'accès aux fonctions nominatives et politiques, ainsi que la Constitution du 22 juillet 2023) offrent un environnement juridique et politique propice à la participation des femmes et des jeunes. Toutefois, leur mise en œuvre se heurte encore à de multiples obstacles, liés à la persistance de normes socioculturelles, à la faible application des quotas légaux, ainsi qu'à la marginalisation économique de ces groupes.

Ces obstacles limitent la contribution positive des femmes et jeunes femmes dans la construction d'une société malienne résiliente, dans laquelle les gouvernants et les populations travaillent ensemble en confiance pour répondre aux besoins des populations et garantir une paix et une stabilité durables. La faible représentativité des femmes dans les structures de collaboration FDS/autorités et légitimités traditionnelles peut limiter l'efficacité des interventions ainsi que la compréhension des besoins de la communauté dans son ensemble. La faible implication des femmes et des jeunes dans le processus de paix (accentuée dans les cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni) alimente leur méfiance à l'égard de l'administration et des FDS, renforce les tensions et le sentiment d'injustice.

a.2) Analyse des acteurs et parties prenantes

Acteurs	Analyse des capacités de paix	Opportunités d'implication
Autorités administratives et institutions publiques	Rôle central dans la planification, la coordination et la régulation locale. Leur présence demeure toutefois inégale, notamment dans les zones rurales et frontalières.	Le renforcement de leur coopération avec les autorités traditionnelles et la société civile est essentiel pour le renforcement de la confiance et du contrat social.
Forces de défense et de sécurité (FDS)	Leur mission de protection des populations et de lutte contre l'insécurité est fragilisée par la méfiance et les faiblesses de coordination avec les communautés et les légitimités traditionnelles.	La revitalisation des cadres civilo-militaires et l'intégration de la Politique de diligence voulue en matière de droits humains constituent des leviers importants pour instaurer progressivement une relation de confiance durable entre les citoyens et les Forces de défense et de sécurité
Autorités et légitimités traditionnelles	Le Mali dispose de mécanismes locaux traditionnels et alternatifs de prévention et de gestion des conflits. Les autorités et légitimités traditionnelles constituent le socle des mécanismes alternatifs et endogènes de règlement des différends. Leur légitimité historique et culturelle en fait des acteurs clés de la régulation des conflits et de la cohésion sociale. Elles disposent d'une capacité reconnue à mobiliser les communautés et à garantir la continuité du dialogue, mais leur rôle reste fragilisé par les chevauchements avec d'autres acteurs tels que les élus locaux et le contexte sécuritaire.	La loi n°2024-034 et les réformes de décentralisation offrent un cadre pour leur intégration effective dans la gouvernance locale et les dispositifs de prévention. Leur ancrage social constitue un levier essentiel pour la restauration du contrat social.
Femmes	Acteurs incontournables de la paix et de la résilience, leur participation dans les mécanismes de prévention demeure limitée, bien qu'elles soient les plus touchés par la crise.	Le projet renforcera leurs capacités, encouragera leur leadership et leur inclusion dans les cadres de gouvernance et de sécurité communautaire.
Jeunes	Acteurs essentiels de la prévention des conflits, souvent marginalisés dans les processus décisionnels et exposés au chômage, à la stigmatisation et à la radicalisation.	Le projet soutiendra leur engagement civique, renforcera leurs compétences en médiation, leadership, et favorisera leur participation effective aux mécanismes locaux de gouvernance et de sécurité.

Organisations de la société civile (OSC) (dont associations féminines et de jeunes)	Leur ancrage territorial et leur capacité de mobilisation en font des partenaires essentiels pour la sensibilisation et la prévention. Certaines manquent toutefois de structuration, de coordination et de ressources pour inscrire leurs actions dans la durée.	Leur structuration et leur coordination méritent d'être renforcées pour accroître leur impact, notamment dans la médiation locale, la gouvernance foncière et la gestion participative.
Mécanismes locaux de prévention et de médiation (COFO, CCS, ERAR, CCR)	Les Commissions foncières (COFO), les Conseils consultatifs de sécurité (CCS) et les Équipes régionales d'appui à la réconciliation (ERAR) constituent des cadres clés de dialogue, de prévention et de médiation communautaire. Leur pertinence est reconnue, mais leur efficacité reste limitée par un faible niveau d'appropriation locale, une coordination insuffisante entre acteurs institutionnels et coutumiers, et un déficit de ressources (techniques et financières) pour assurer leur fonctionnement régulier.	Leur renforcement, accompagné d'un appui (technique, financier et institutionnel), renforcera la gestion concertée des conflits fonciers, sécuritaires et communautaires. L'amélioration de leur appropriation par les autorités locales et les communautés permettra d'institutionnaliser durablement le dialogue civilo-militaire, d'accroître la confiance et d'ancrer la co-production de la sécurité au niveau local
Médias communautaires et communicateurs traditionnels (griots, radios locales)	Acteurs de proximité capables de relayer les messages de paix, de prévention et de cohésion. Leur ancrage local leur confère une forte crédibilité, mais ils manquent souvent de formation sur les approches sensibles au conflit.	Appuyer les médias et communicateurs locaux dans la diffusion de messages de paix, de cohésion et de redevabilité, notamment à travers des programmes en langues locales.
ONG nationales et internationales	Fortes d'une expérience avérée en médiation communautaire, recherche-action participative (RAP) et consolidation de la paix. Elles servent de passerelles entre les populations, les FDS et l'administration.	Leur rôle peut être consolidé pour documenter les leçons apprises, former les acteurs locaux et accompagner la mise en œuvre des initiatives fédératrices.
Partenaires techniques et financiers	Fournissent un appui financier, méthodologique et stratégique aux actions de consolidation de la paix et de gouvernance locale.	Assurer la complémentarité entre les initiatives passées ou en cours et capitaliser sur les bonnes pratiques pour renforcer la cohérence territoriale des interventions.

Cette orientation s'inscrit en cohérence avec les approches soutenues par le PNUD, Interpeace et l'IMRAP, qui reposent sur la recherche-action participative (RAP) et la participation communautaire. Celles-ci placent les communautés au cœur du diagnostic, du dialogue et de la co-construction de solutions locales favorisant la résilience, la confiance et la cohésion.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹⁸, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.
- i. Le projet est aligné sur (i) les priorités de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS/UNISS) et son plan d'action ; (ii) les résolutions 1325 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; (iii) les domaines prioritaires du plan stratégique du PNUD ainsi que (iv) le Document de Programme Pays (CPD) du PNUD. Il tient compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) 05, 08, 10, 16 et 17 ; l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.
- ii. Au niveau national, le projet s'appuie sur les cadres de référence en vigueur, s'inscrit dans les initiatives de l'État malien visant la consolidation de la paix et la sécurisation et est en parfaite cohérence avec les politiques/stratégies nationales pertinentes notamment :
- La vision « Mali kura gnètaasira ka ben 2063 ma » et la Stratégie nationale pour l'émergence et le Développement durable (SNEDD) 2024-2033 ;
 - La Charte nationale pour la paix et la réconciliation au Mali (adoptée le 07 août 2025 par le Conseil National de la Transition – Organe législatif de la Transition) qui constitue un engagement important dans la restauration de la paix et le renforcement de la cohésion sociale au Mali et qui prône le recours aux modes alternatifs et mécanismes endogènes pour prévenir, gérer et régler les crises/conflits ;

La reconnaissance et la prise en compte de l'apport des autorités et légitimités traditionnelles sont au cœur de la volonté affichée par le Gouvernement dans sa vision d'établir une paix durable au Mali. Ce fort engagement de l'Etat à faire des autorités et légitimités traditionnelles un pilier de la gouvernance locale et de la cohésion sociale, s'est traduit par l'adoption de plusieurs textes et mesures. Il s'agit entre autres de :

- La Constitution du 22 juillet 2023 qui reconnaît d'une part les modes alternatifs de règlement des différends dans les conditions définies par la loi et d'autre part les autorités et légitimités traditionnelles comme « gardiennes des valeurs de la société » qui « contribuent au renforcement du vivre-ensemble et de la cohésion sociale, à la prévention et à la gestion des conflits » ;
- Loi N°2024 - 034 du 24 décembre 2024 qui détermine les différentes catégories des autorités et légitimités traditionnelles, leurs rôles et les modalités de leurs interventions ;
- Loi N°2023 - 004 du 13 mars 2023 portant code des collectivités territoriales qui institue le rôle des Chefs de village et leurs conseillers dans la gestion des affaires publiques locales notamment les domaines ayant un impact direct sur la vie des communautés (exemple : urbanisme, gestion des ressources naturelles, santé animale, équipements collectifs, ...) ;
- Loi N°2019 - 072 du 24 décembre 2019 portant loi d'orientation et de programmation de la Justice qui prend en compte la justice traditionnelle au Mali ;

¹⁸ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

- L'institutionnalisation de la journée nationale dédiée aux légitimités traditionnelles, célébrée le 11 novembre de chaque année (Décret N°2022 - 0128/P - RM du 04 mars 2022 instituant la journée nationale des légitimités traditionnelles)
- L'engagement du Président de la Transition à doter chaque Région administrative du pays d'un Vestibule des légitimités traditionnelles et coutumières dont la première pierre pour la Région de Koulikoro a été posée, le 15 janvier 2025 ;
- La remise d'insignes et d'attestations aux chefs de village, fraction et de quartier.

L'appropriation nationale du projet se fera en impliquant les autorités nationales d'une manière générale et singulièrement le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale ; le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; le Ministère des Affaires Religieuses, des Cultes et Coutumes ; celui en charge de la Culture ; de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille ; de la Jeunesse, des Sports et de la Construction Citoyenne ; le Secrétariat PBF au Mali, les ONG locales ; les OSCs particulièrement les associations de femmes et de jeunes à toutes les étapes du projet. Cette appropriation sera en alignement avec les actions prévues dans le cadre du projet et les besoins et priorités nationales en vue de créer les synergies et complémentarité nécessaires au renforcement de la cohésion.

La présente initiative, centrée sur la communauté, renforcera les acquis des précédentes interventions et comblera les gaps relevés en soutenant la participation active des autorités et légitimités traditionnelles, des femmes et des jeunes dans la promotion de la cohésion sociale en vue de contribuer à la vision d'appropriation nationale du processus de paix au Mali. Leur capacité sera renforcée sur diverses thématiques notamment la prévention de l'extrémisme violent, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, la gestion participative de la sécurité, la gestion pacifique des conflits, Ces actions devraient contribuer à faciliter la gestion concertée de la sécurité impliquant les parties prenantes au niveau local. Les jeunes (femmes et hommes) seront mieux informés sur les enjeux de l'extrémisme violent et les rôles spécifiques qu'ils peuvent jouer dans la prévention de la radicalisation. Ils serviront de relais auprès de la communauté dans le cadre de l'alerte précoce et la sensibilisation à la violence communautaire.

L'objectif principal du projet contribue directement à l'objectif stratégique identifié lors du processus d'éligibilité, à savoir le renforcement de la cohésion sociale et de la gouvernance inclusive dans les zones fragiles ou affectées par les conflits.

En favorisant le dialogue et la coopération entre les différents acteurs locaux, le projet :

- Renforce la confiance mutuelle entre les institutions étatiques et les populations, en particulier dans les zones où cette relation est fragilisée ;
- Améliore les interventions des FDS et de l'administration, en les ancrant dans les dynamiques locales et en tenant compte des sensibilités communautaires ;
- Valorise les mécanismes traditionnels de résolution des conflits, en les intégrant dans les dispositifs formels de gouvernance et de sécurité ;
- Crée un espace de concertation inclusif, où les femmes, les jeunes et les leaders communautaires peuvent contribuer à la définition des priorités locales.

Ce projet s'inscrit ainsi dans une logique de prévention des conflits et de consolidation de la paix, en cohérence avec les cadres stratégiques existants au Mali.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.
- i. Depuis plus de dix (10) ans, des actions de prévention de conflits et de gestion participative de la sécurité ont été menées par les autorités maliennes, les Agences du système des nations unies, les organisations de la société civile, des ONGs nationales et internationales, grâce à l'appui financier de différents donateurs et partenaires. Ces actions ont eu un impact limité sur la résolution durable des conflits et la gestion participative de la sécurité. La présente initiative entend s'appuyer sur les leçons apprises de ces précédentes interventions (importance de l'inclusivité, approche basée sur la confiance, prise en compte des dynamiques locales, ...) pour contribuer à la consolidation de la paix et à renforcer la résilience des communautés. A cet égard, les autorités et légitimités traditionnelles serviront de vecteurs puissants d'engagement des communautés en faveur des questions de paix et de cohésion sociale. Conscient que seule l'approche militaire ne suffit pas pour la consolidation de la paix et de la sécurité, les autorités, avec l'appui des partenaires tels que le PNUD, met en œuvre la Politique nationale de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme (PNLEVT), la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son plan d'action, les initiatives de désarmement communautaire dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, les axes II et III de la stratégie nationale de la réconciliation et de la cohésion sociale et son plan d'actions 2022-2026¹⁹...
- ii. Ce projet constitue un levier stratégique et complémentaire à la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) au regard du contexte malien dans lequel les dynamiques socioculturelles et les pratiques traditionnelles jouent un rôle important. Ce lien permettra de rendre la RSS facilement acceptable et contribuera à son efficacité (réduction du fossé entre les forces de sécurité et les citoyens, renforcement de la confiance et de l'acceptation communautaire des acteurs de la sécurité, appui au dialogue entre les civils et les forces de sécurité, ...). Aussi, cette initiative soutiendra les efforts visant à prévenir et à combattre la prolifération des armes légères et de petit calibre qui contribue à l'instabilité, à la violence dans le pays et à entraver les efforts de développement. Une coordination étroite entre cette initiative et par exemple le projet de renforcement du contrôle des armes et de la prévention de la violence armée au Mali (sur financement de SALIENT) sera assurée afin de maximiser l'impact en faveur de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale.
- iii. En valorisant les mécanismes traditionnels de dialogue, de médiation et de résolution des conflits, la présente initiative complète les approches institutionnelles et sécuritaires mises en place par l'Etat et ses partenaires. A cet égard, les Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) mis en place entre 2020 et 2021 avec le soutien du PNUD lors de précédentes initiatives, ainsi que les Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation (ERAR) pourraient notamment être mis à contribution pour la mise en œuvre des activités du présent projet dans ses zones cibles. Le projet se propose ainsi d'établir et/ou de renforcer, des cadres de concertation et de partage d'expériences impliquant les acteurs concernés pour harmoniser les actions de consolidation de la paix menées par différents acteurs tels que Think Peace, Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD), Equipes Régionales d'Appui à

¹⁹ Decret N°2022-0410/PT-RM du 11 Juillet 2022 portant approbation de la Strategie Nationale de la Reconciliation et de la Cohesion Sociale et son plan d'actions 2022-2026, axe II : Promouvoir la paix, la réconciliation nationale et la cohésion sociale Actions prioritaires n° : 7 et 8 AXE. III : Soutenir la Prévention et la gestion des conflits Actions prioritaires n° : 3 et 5 ; Journal Officiel de la République du Mali, N°20, Soixante-troisième année, 15 juillet 2022

la Réconciliations (ERAR), Commissions foncières (COFO), Comités Consultatifs de Sécurité (CCS), etc. dans les zones ciblées.

- iv. Les difficultés liées à la consolidation de la paix et à la coproduction de la sécurité avec les populations demeurent et nécessitent la valorisation de la contribution des autorités et légitimités traditionnelles dans un élan de partenariat co-constructif pour assurer la pérennité au processus de consolidation de la paix. A travers ce projet, des cadres de concertation et de partage d'expériences impliquant les acteurs concernés seront facilités pour un renforcement du système de coordination et de synergie en vue de l'harmonisation des actions de consolidation de la paix menées par des praticiens tels que Think peace, HD, ERAR, COFO, CCS, etc. dans les zones d'intervention ciblées. Dans la mise en œuvre du projet, les femmes seront mises au premier plan lors des foras et discussions communautaires. Des réunions périodiques seront prévues entre les femmes et les autorités traditionnelles pour discuter des besoins spécifiques des femmes. Cette dynamique constituera une valeur ajoutée du projet qui mettra en lien les femmes et les autorités et légitimités traditionnelles.
- v. Les autorités et légitimités traditionnelles, en tant qu'acteurs de proximité et jouissant d'une légitimité sociale forte, sont en mesure de détecter précocement les signes de radicalisation, de désamorcer les tensions communautaires et de favoriser la réintégration des jeunes à risque. Ce projet qui soutient la participation active des autorités et légitimités traditionnelles dans la consolidation de la paix vient ainsi renforcer la Politique Nationale de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNLEVT), les initiatives de déradicalisation en cours et autres projets similaires, notamment le PROSMED²⁰ et le projet d'appui au renforcement des institutions et la résilience des communautés face à l'extrémisme violent et le Terrorisme²¹ ainsi que le projet d'appui à la prévention des conflits et renforcement de la résilience économique des Communautés frontalières de la Guinée et du Mali dont l'une des zones d'intervention couvre la Région de Bougouni²². Cette complémentarité favorise une approche holistique, ancrée localement et renforce la résilience des communautés face aux discours extrémistes et à l'influence des groupes armés.
- vi. Le projet vient en appui au gouvernement pour prévenir et gérer les conflits. Pour ce faire, il ne sera pas source ou à l'origine de tensions supplémentaires. Il exploitera les différents ressorts locaux disponibles, afin d'améliorer la confiance entre populations, FDS et Administration. La mise en œuvre de l'initiative mettra l'accent sur un partenariat stratégique étroit avec les principaux PTF œuvrant dans le secteur (Organisations de femmes, de jeunes, les ONG nationales et internationales, les autres agences du SNU, les autorités et légitimités traditionnelles, etc.). Il a été conçu en complémentarité aux actions déjà mises en œuvre ou en cours et répertoriées dans le tableau ci-dessous :

²⁰ Programme d'appui à la stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'état de droit (PROSMED)

²¹ Projet dans le circuit de financement du PBF sur la fenêtre Assessed Contribution

²² Projet transfrontalier Mali – Guinée, mis en œuvre par PNUD – UNFPA – ONUDC avec UNCDF en backstopping, couvrant la période initiale d'octobre 2023 à octobre 2025 et une extension de 06 mois sans coût, validée par le Comité de Pilotage dudit projet lors de sa session du 11 juillet 2025.

Tableau 1 : Résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition

Nom du projet (durée)	Source de financement et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet d'appui à la prévention des conflits et renforcement de la résilience économique des communautés frontalières de la Guinée et du Mali PNUD – UNFPA – ONUDC Zones : Bougouni et Koulikoro pour le Mali et Kankan pour la Guinée Période couverte : Octobre 2023 – Octobre 2025	PBF, \$ 4 226 050	Le projet se focalise sur le renforcement de la coopération transfrontalière entre la Guinée et le Mali en vue d'une meilleure cohésion sociale entre les communautés des zones d'intervention	Le projet Mali - Guinée et la nouvelle initiative partagent en commun Bougouni comme zone d'intervention. Le nouveau projet consolidera les acquis de la précédente intervention en matière de prévention et de gestion des conflits ainsi que dans l'autonomisation socio-économique des jeunes (femmes et hommes) tout en élargissant les bonnes pratiques aux autres zones d'intervention. Les complémentarités porteront essentiellement sur les activités 1.1.4 (Formation sur la gestion des conflits liés aux ressources naturelles et rendre sensible au genre les cadres de gestion des conflits); 1.1.5 (renforcer les capacités opérationnelles des mécanismes et cadres locaux de gestion des conflits pour bien assumer leurs rôles); 1.2.1 (réactiver et faciliter la tenue de cadres d'échanges)
Renforcement de la résilience des communautés locales et préservation des acquis de la paix au Centre du Mali PNUD Zone : Mopti, Konna, Djenné Période : 2023 - 2025	PBF \$ 1 500 000	L'amélioration des conditions de vie des populations comme dividende du processus de paix en cours, la réduction des risques de violence et le renforcement de la confiance entre l'Etat et les populations	Certaines réalisations de ce projet dans le cercle de Mopti (renforcement des capacités de certaines femmes membres des commissions foncières communales sur les outils de transaction et de sécurisation foncière ; formation des femmes sur la gestion des AGR ainsi que sur la coexistence pacifique ; réhabilitation de périmètres maraîchers) seront amplifiées et étendues aux autres zones d'intervention de la nouvelle initiative. La nouvelle initiative entend consolider les acquis de la précédente qui au niveau de ses résultats 1 et 2 a respectivement mis en place des AGR au profit des groupements de femmes et offert des cadres/espaces de rencontres des différentes couches sociales intégrant les jeunes et les femmes leur permettant d'échanger sur les problématiques dans leurs zones respectives
Appui à la redynamisation de l'Observatoire National du Foncier Agricole et des Commissions foncières pour la stabilisation sociale et la consolidation de la paix au Mali FAO – ONU FEMMES – ONG AZHAR Zones : Régions de Sikasso, Koulikoro et Mopti Période couverte : 27 Mars 2025 – 1 ^{er} octobre 2027	PBF \$ 2 700 000	Le projet vise à appuyer l'opérationnalisation de l'Observatoire National pour le Foncier Agricole (ONAF), à revitaliser les commissions foncières et à accroître l'engagement, l'adhésion et l'implication des communautés (femmes et jeunes) dans la gestion du foncier agricole pour une stabilisation sociale et une consolidation de la paix.	La nouvelle initiative établira des synergies avec ce projet en vue notamment de rendre les COFO plus inclusifs pour mieux assumer leur mandat, surtout que les deux (02) interventions partagent en commun Mopti comme zone cible. Une complémentarité sera également mise en place dans le cadre de l'engagement, l'adhésion et l'implication des communautés, notamment les femmes et les jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés au foncier agricole.

			La présente initiative évitera une duplication des efforts en intégrant dans sa planification le fait que le projet ONAFA prévoit à travers l'activité 2.1.4 du Résultat 2, la sensibilisation des populations avec un focus sur les femmes et les jeunes, sur les mécanismes formels et informels de gestion de conflit
Projet « Pour un Processus de Paix Plus Participatif et Approprié (5p) au Mali » Interpeace en partenariat avec IMRAP Zone : Bamako, Kayes, Mopti, Tombouctou et Gao Période couverte : Octobre 2019 – avril 2023	Affaires Mondiales Canada 2 771 497 \$ CAD	Le projet « Pour un processus de paix plus participatif et approprié » au Mali financé par Affaires Mondiales Canada et initié par Interpeace en partenariat avec l'Institut Malien de Recherche Action pour la Paix (IMRAP), contribue à une collaboration durable et efficace à la paix entre les acteurs de mise en œuvre de l'accord pour la paix et les populations du Mali, particulièrement les femmes et les jeunes.	L'un des axes de ce projet est en parfaite cohérence avec la nouvelle initiative à travers l'amélioration de la collaboration entre les différentes entités dont les FDS, l'administration et les communautés. La nouvelle initiative viendra renforcer les acquis de ce projet déjà clôturé dans les régions de Gao et Mopti, notamment les initiatives communautaires de paix mis en place par les femmes dans le cadre du résultat 2 du projet 5p (renforcement des relations afin d'améliorer la cohésion sociale au Nord du Mali).
<u>Projet « Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali</u> Agences porteuses : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) – PNUD – ONU FEMMES – INTERPEACE Zone : Cercles de Mopti, Djenné, Bandiagara, Ségou, San et Niono. Période couverte : mars 2020 – fév. 2023	PBF \$ 3,999,999.98	Ce projet vise à contribuer au raffermissement des liens de confiance entre les mécanismes de justice formels, informels, et les populations.	Les deux initiatives ont au cœur du dispositif le dialogue inclusif, horizontal et vertical. L'un des résultats de ce projet contribue à pallier le déficit de communication entre les responsables de la justice et les justiciables avec comme objectif la mise en place d'un cadre d'échange et d'action. Au-delà de la dimension du vivre ensemble et de franche collaboration, les deux initiatives partagent en commun Mopti comme zone d'intervention. De façon concrète, la présente initiative appuiera et amplifiera les acquis du Produit 2.3 (les mécanismes formels et informels de gestion des conflits sont renforcés afin de prévenir les conflits communautaires) du projet impunité
Projet d'appui à la stabilisation du Mali à travers le Renforcement de l'Etat de Droit – PROSMED (Volet Extension SUD) ; PNUD-ONU Femmes Zone : Koutiala, Nioro du Sahel, Nara Période couverte : Juillet 2021 – Juin 2025	PROSMED et PROSMED - SUD : \$ 32,000,000 dont PBF : \$5,000,000	Le Projet d'appui à la stabilisation du Mali à travers le Renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED) a pour objectif de contribuer à ce que les populations soient moins vulnérables aux dynamiques de conflit et vivent dans un environnement plus favorable à une paix durable et à un développement inclusif. Il couvre 14 Cercles des régions de Mopti, Bandiagara, Douentza, Ségou, San, Gao et Ménaka ; tandis que le PROSMED – SUD couvre les cercles de Nara, Diéma, Yelimané Nioro, Koutiala et Yorosso.	La nouvelle initiative partage plusieurs zones d'interventions avec le PROSMED qui prévoit de fournir un appui aux populations maliennes, afin d'améliorer leur résilience face aux dynamiques de conflits et de leur permettre de vivre dans un environnement sécurisé et respectueux de l'État de droit. Cet appui prévoit notamment un renforcement des infrastructures de paix afin de permettre aux populations de prévenir et de gérer les conflits. La nouvelle initiative contribue aussi au rétablissement de la confiance des populations vis-à-vis de ces pouvoirs publics en améliorant leur efficacité et redevabilité. En outre, des synergies seront établies avec le Produit 1.2 du PROSMED visant à rendre plus efficaces, inclusifs et accessibles les

			mécanismes de prévention et de gestion des conflits.
Les femmes illuminant le chemin vers la paix ; PNUD-ONU Femmes Zone : Cercles de Mopti et de Koro Période couverte : 2020 - 2023	PBF \$1,500,000	Promouvoir l'égalité des sexes dans la gestion juste et inclusive des ressources naturelles grâce à un leadership des femmes et jeunes filles - surtout celles des communautés affectées par le conflit - pour réduire l'impact cumulatif des chocs induits par le changement du climat, spécifiquement les conflits violents, tout en soutenant la cohésion sociale et les systèmes de gouvernance locale par les femmes et jeunes filles	Ce projet intervient à Mopti tout comme la nouvelle initiative qui concerne également d'autres zones du pays. Il contribue au renforcement de l'implication des femmes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits communautaires. Le projet « les femmes illuminant le chemin vers la paix » a produit des leçons qui seront capitalisées, par la présente initiative, en matière de gestion des conflits liés aux ressources naturelles (Produit 1.2 : Les mécanismes communautaires de gestion des ressources naturelles sont rendus inclusifs à travers une contribution accrue des groupements et associations des femmes et jeunes filles).
« An be gnokon bolo » (on est ensemble !) : La jeunesse unie pour un Mali stable ; UNICEF – Search For Common Ground Zone : Régions de Kayes, Sikasso, Koulikoro et district de Bamako Période couverte : 24 mars 2020 – 24 mars 2023	PBF : \$3,590,000	Contribuer au renforcement des capacités des jeunes filles et garçons âgés de 12-17 ans et 18-35 ans et leur fournir des outils de prévention et de gestion des conflits tout en changeant les perceptions des adultes, notamment des autorités étatiques, politiques, traditionnelles/coutumières et religieuses, quant à leur rôle et valeur ajoutée en tant qu'acteurs et actrices pour accompagner les processus de consolidation de la paix.	Ce projet a contribué à mettre en œuvre des actions de promotion de l'inclusion des jeunes dans les processus de prévention des conflits et de consolidation de la paix, l'intégration des jeunes à travers les AGR ; et les appuis pour une meilleure présence de l'Etat et une meilleure sécurisation de la zone d'intervention. Ces différentes considérations cadrent parfaitement avec les attentes de la présente proposition. Il s'agit pour la nouvelle initiative de capitaliser sur le Résultat 1 du projet An be gnokon bolo "Les jeunes jouent un rôle actif dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits au sein de leurs communautés"
Projet de résilience communautaire et des services inclusifs (Malidenko) Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la cohésion Nationale Zone : 1000 villages des 64 communes des Régions de Kayes, Nioro, Nara, Tombouctou, Kidal et Taoudenni	IDA \$150,000,000	L'objectif du projet MALIDENKO est d'améliorer l'accès aux services de base répondant aux priorités des communautés dans les zones stabilisées. Il vise à renforcer la confiance entre l'Etat et la population en fournissant des services prioritaires aux communautés des zones nouvellement stabilisées. Le projet contribuera également au développement de l'expertise des travailleurs communautaires, en coordination avec les départements sectoriels concernés.	Le projet Malidenko cherche à consolider le lien Etat - communautés en s'appuyant sur les chefs traditionnels pour la planification, la mise en œuvre et la cohésion sociale. Malidenko tout comme la présente initiative renforce les structures locales, y compris les autorités et légitimités traditionnelles avec le souci pour l'Etat de restaurer la confiance et de revitaliser le contrat social avec les citoyens. Les actions de cette nouvelle initiative s'inscriront en complémentarité avec la Composante 3 de Malidenko : restaurer la confiance et la cohésion sociale par la planification, la facilitation et l'inclusion).
Appui aux initiatives transfrontalières de dialogue communautaire avec les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix au Mali et au Niger ; ONU FEMMES et ONUDC	PBF \$3,014,264	L'objet du projet était d'améliorer les capacités des acteurs clés à Gao, Ménaka et Tillabéry, situés dans les zones frontalières du Mali et du Niger, à établir des dialogues et médiations afin de mettre fin aux conflits communautaires qui sont aggravés par les actions des groupes extrémistes	Il s'agit de bâtir sur les acquis du précédent projet notamment en matière de prise en compte des besoins de cohésion sociale et de promotion de la participation des femmes et des jeunes aux instances de prise de décisions au niveau communautaire. Le second volet sur lequel la présente initiative capitalisera les acquis de la précédente

Zone : Gao et Ménaka pour le Mali et Tillabery au Niger Période couverte : Janvier 2019 – Mars 2021			porte sur la promotion du genre et des droits humains dans les missions des FDS ainsi que la collaboration entre les communautés et ces derniers.
Femmes, Défense et Sécurité : Participation des Femmes à la réforme du secteur de la sécurité et au renforcement de la confiance entre populations et Forces de Défense et de Sécurité au Mali (Phase 2); Interpeace - IMRAP Zone : Bamako, Mopti et Gao Période couverte : Novembre 2018 – Août 2020	PBF \$1,319,396	Sur la base des diagnostics établis et des activités développées lors de la phase 1 (qui a concerné Gao et Tombouctou), visait à contribuer davantage à l'inclusivité du processus de paix au Mali par l'intégration des femmes les plus concernés par les FDS et les structures locales de paix	La présente initiative utilisera l'approche participative et inclusive (RAP) du précédent projet en vue d'amplifier les changements constatés sur le terrain en matière d'amélioration de la confiance entre les FDS et les populations ainsi que la reconnaissance de la valeur ajoutée des femmes dans la prévention et la gestion des conflits.
Promotion de la Sécurité Communautaire et de la Cohésion Sociale dans la région du Liptako – Gourma Cross-border initiative (Burkina, Mali, Niger); PNUD Zone : Gao, Ménaka et Ansongo pour le compte du Mali Période Couverte : Juillet 2017 - Décembre 2019	PBF \$3,000,000	L'objectif du projet était d'améliorer la sécurité communautaire et la cohésion sociale des populations dans la zone à l'intersection du Mali, du Niger et du Burkina Faso à travers des interventions visant à mitiger les vecteurs de conflits que sont la marginalisation de certains jeunes, le déficit de confiance entre les populations et les FDS, et les conflits entre éleveurs et agriculteurs	Le présent projet bâtit sur les acquis de la précédente initiative notamment les réalisations faites au niveau des Produits 1.1 (renforcement des activités socio-économiques pour les jeunes filles et garçons), 1.3 (implication des jeunes filles et garçons dans les processus de prise de décision dans leurs communautés), 2.2 (instauration de la collaboration entre les FDS et les populations civiles à travers des activités de masse et des campagnes de sensibilisation), 3.2 (information et formation des acteurs sur les réglementations et coutumes liées à la gestion des ressources naturelles)
Femmes et gestion des conflits liés aux ressources naturelles – Approche basée sur l'implication des femmes et la résilience aux effets des changements climatiques pour la réduction des conflits communautaires et transfrontaliers liés aux ressources naturelles ; PNUD et ONU FEMMES Zone : Gao et Ménaka (Mali) & Tillabéry (Niger) Période couverte : 2020 – 2023	PBF \$4,000,000	Le projet visait à accroître la pleine et la participation active des femmes dans les processus et mécanismes locaux, communautaires, formels et informels de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles dans les zones transfrontalières du Mali (Gao et Ménaka) et du Niger (Tillabéry)	Le présent projet renforcera les réalisations engrangées par la précédente initiative notamment en son résultat 1 : Les femmes habitant les zones du projet participent activement aux mécanismes formels et informels de gouvernance, et de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles au niveau local, communautaire et transfrontalier

Contrairement aux interventions antérieures qui n'ont pas réussi à pérenniser durablement les cadres de concertation, le présent projet bénéficie aujourd'hui d'un contexte institutionnel et politique nettement plus favorable. La volonté politique de renforcer l'implication des autorités et légitimités traditionnelles dans la gouvernance locale s'est affirmée, notamment avec l'adoption de la loi n°2024-034 du 24 décembre 2024, qui définit désormais clairement leurs catégories, leurs rôles et les modalités de leurs interventions. Ce cadre juridique renouvelé, combiné aux investissements actuels tels que la construction de vestibules et d'espaces dédiés aux concertations communautaires, constitue un catalyseur essentiel pour l'appropriation

locale et la durabilité des mécanismes mis en place. Le projet pourra ainsi s'appuyer sur des fondations institutionnelles et matérielles solides, inexistantes par le passé, pour garantir la viabilité et l'autonomisation des cadres de dialogue, comme indiqué dans la section dédiée à la stratégie de durabilité.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

- i. Le projet permettra de renforcer la contribution effective des autorités et légitimités traditionnelles dans la consolidation de la paix en vue d'une meilleure cohésion entre les forces de défense et de sécurité, l'administration et les communautés des zones cibles. Il vise à renforcer le contrat social entre l'État et les citoyens et la cohésion sociale en s'appuyant sur les principes de légitimité, de confiance mutuelle, de participation citoyenne et de respect des droits humains, dans le but de contribuer durablement à la stabilité et à la paix dans les zones d'intervention.

Le renforcement de la collaboration entre l'administration, les autorités et légitimités traditionnelles ainsi que les Forces de défense et de sécurité (FDS), aux niveaux national et communautaire, constitue un levier essentiel pour appuyer les efforts de stabilisation de l'État et garantir une paix durable. Cette collaboration constitue ainsi une voie fiable pour consolider le retour progressif de l'administration, renforcer la confiance entre les FDS et les populations, et promouvoir une gouvernance de la sécurité plus inclusive et participative dans les territoires.

- ii. En recréant des passerelles entre les communautés, les autorités administratives et les FDS à travers des cadres de dialogue civil-militaire et des mécanismes communautaires de prévention, et à travers entre autres, le dialogue inclusif, le renforcement des capacités des bénéficiaires directs (autorités et légitimités traditionnelles, l'administration et les populations) sur notamment la gestion pacifique des conflits, la co-production de la sécurité et la réalisation d'actions de développement fédératrices des communautés, le projet favorisera la création d'un environnement propice à la stabilité, à la paix et à la sécurité grâce à une meilleure complémentarité entre les autorités et légitimités traditionnelles, les institutions étatiques et les communautés locales.
- iii. Un accent particulier sera mis sur l'approche « Community-based Monitoring & Evaluation » (CBM&E) à travers la redevabilité ; l'appropriation locale ; l'inclusion qui favorise la participation des femmes, des jeunes, des leaders traditionnels et religieux ainsi que des personnes défavorisées ; une large possibilité de participation des communautés ; l'éthique en lien avec la consolidation de la paix ; l'existence d'un environnement propice et l'efficacité. Le processus d'évaluation collaborative avec les communautés couvrira toutes les étapes : de l'identification du problème à l'évaluation finale en passant par l'élaboration du projet et la collecte des données. A titre d'illustration, les communautés seront informées et sensibilisées sur le projet, les principes du CBM&E. Elles bénéficieront de capacitation sur la collecte de données et les outils participatifs simples et accessibles pour favoriser une collecte participative des données, leur analyse ainsi que la prise de décision en faveur notamment d'actions locales. Cette approche CBM&E permettra en effet d'accroître la pertinence du présent projet, d'améliorer son efficacité, de renforcer la confiance mutuelle entre acteurs, d'intégrer l'alerte communautaire dans les actions et de

faire du dialogue communautaire un levier essentiel de résolution des conflits et partant de consolidation de la paix.

L'approche du projet s'adaptera ainsi en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire, des réalités de chaque zone géographique et en fonction des besoins des communautés ainsi que des dynamiques de conflits et des acteurs présents. En s'appuyant sur l'appropriation nationale, le leadership des autorités et légitimités traditionnelles ainsi que l'engagement communautaire y compris des OSC et ONG locales, le projet mettra en place un dispositif empêchant les groupes armés et autres acteurs illicites à tirer profit de cette initiative de quelque manière que ce soit. A cet effet, le projet exploitera les différents mécanismes locaux tels que les instances locales de concertation formelles et traditionnelles, les Comités Communaux de Réconciliation (CCR), les COFO, les Comités Consultatifs de Sécurité, afin d'améliorer la confiance entre populations, FDS et administration. Ainsi, les acquis des projets déjà mis en œuvre sur le terrain par le PNUD, Interpeace et IMRAP seront capitalisés, en vue de faciliter l'implémentation du présent projet.

- iv. Le projet tiendra compte de l'innovation technologique en tant que catalyseur du développement. A ce titre, il explorera les solutions innovantes susceptibles d'amplifier les résultats et l'impact telle que la solution nommée SOS sécurité qui a été primée lors du youth connect à Nairobi. Cette solution contribue au renforcement de la police de proximité permettant aux citoyens d'interagir avec la police par la dénonciation des incidents (actes de banditismes, viol, vol, agression, etc.). Le projet examinera à cet effet, la possibilité de l'adapter au contexte ou procéder à une « innovation challenge » qui permettrait aux innovateurs de proposer des solutions à même de renforcer l'impact de la présente initiative. L'objectif est d'apporter une contribution efficace aux initiatives de police de proximité engagées par les autorités nationales notamment au sein du ministère de la Sécurité et de la Protection Civile dans sa lutte pour la sécurité et contre le crime organisé, l'extrémisme violent et le terrorisme.
- v. Les activités du Projet seront développées en tenant compte de la participation active des populations locales, des leaders d'opinion, des autorités coutumières et religieuses, des organisations de femmes et de jeunes et des FDS maliennes. L'inclusion visera à ne laisser personne pour compte surtout les jeunes et les femmes. Durant tout le processus de mise en œuvre, la concertation sera permanente entre les parties prenantes, afin que les besoins spécifiques des différents groupes d'acteurs soient pris en compte.
- vi. Le projet développera des espaces de dialogue sensibles au genre, renforcera les capacités des femmes et des jeunes leaders en médiation et en gouvernance, et favorisera leur participation active dans les instances locales. Leur implication accrue permettra d'intégrer leurs besoins spécifiques dans la planification des actions de paix et de sécurité et en même temps dans les plans de développement locaux à travers la priorisation des actions issues des cadres de dialogue inclusifs et participatifs. Ainsi, renforcer la participation des femmes et des jeunes implique de créer des espaces d'expression et de décision plus inclusifs et genrés, de les former en leadership et de reconnaître leur expertise dans les processus de paix et de sécurité. *Le projet veillera à ce que les activités ne se limitent pas seulement au renforcement des capacités des femmes et des jeunes, mais qu'elles soient orientées vers la participation aux cadres décisionnels. Il s'agira de favoriser un environnement dans lequel les autorités administratives, coutumières et les forces de*

défense et sécurité (qui sont au cœur de la prévention et de la gestion des tensions au Mali) intègrent de manière durable et significative la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de dialogue, de gouvernance locale et de cohésion sociale.

- vii. Les autorités et légitimités traditionnelles seront, dans le cadre de cette initiative, sollicitées pour la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes en vue de faire face aux questions sensibles tels que les droits humains et l'équité genre inclusion. L'approche prônée par le projet, accordera une attention particulière au rôle des autorités et légitimités traditionnelles dans la promotion du dialogue intergénérationnel et dans la promotion de l'équité de genre, spécifiquement à travers des cadres d'échanges et de dialogue multi-acteurs en vue d'apporter des solutions communes, innovantes, appropriées et contextualisées à la violence/l'insécurité qui sévit. La présente initiative contribuera aux efforts de prise en compte de la voix des femmes, des jeunes et de la promotion de leur rôle dans le rétablissement de la confiance entre les différents acteurs de la société ainsi que dans la prévention de la violence, loin des stéréotypes sexistes tels que ceux les cataloguant comme victimes, marginalisées. Leur plus-value sera mise en exergue au regard de leur fonction d'artisans de la paix et d'acteurs du changement.
- viii. L'approche tiendra également compte des déterminants sociaux de la violence telles que les inégalités de revenus qui exacerbent les sentiments de frustration et de désespoir chez les jeunes (femmes et hommes) défavorisés. A cet effet, l'accès aux possibilités d'emploi permet d'obtenir des résultats durables. Les activités économiques prévues dans le projet seront conçues pour avoir un effet direct sur la paix. Au-delà de l'appui aux moyens de subsistance, elles agiront comme de véritables leviers de paix : en renforçant l'accès des jeunes et des femmes à des opportunités économiques, et en dotant ces acteurs de ressources productives, le projet renforcera leur résilience et ainsi que leur capacité à prévenir les tensions, à soutenir la résolution pacifique des différends et à jouer un rôle structurant au sein des cadres de dialogue multi-acteurs. Ainsi, l'autonomisation économique deviendra un instrument de stabilisation, de cohésion sociale et de gouvernance locale.
- ix. Dans une dynamique orientée vers le renforcement des capacités nationales et locales et compte tenu de la situation sécuritaire fragile dans certaines zones d'intervention, le projet sera mis en œuvre à travers des partenaires notamment les instances de concertation formelles et traditionnelles y inclus les ERAR/CCR/CCS et les points focaux locaux issus des communautés, des OSC locales, les leaders coutumiers, les organisations religieuses locales et des consultants recrutés localement. En effet, la nature sensible des Projets de consolidation de la paix requiert des opérateurs ayant une connaissance spécifique de la zone et des dynamiques de conflits qui s'y manifestent. En abordant simultanément les dimensions sociales (cohésion, inclusion), économiques (accès aux ressources, emploi) et institutionnelles (gouvernance, sécurité partagée), le projet proposera une réponse intégrée aux causes structurelles des conflits, alignée sur les priorités du PBF : prévention, résilience et consolidation de la paix par la gouvernance locale inclusive
- x. Le projet intégrera une activité transversale et un budget dédié à identifier, suivre et atténuer les risques et de garantir que toutes les interventions respectent les droits humains,

et promeuvent la redevabilité et la confiance des populations.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » **au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

Le projet vise à réduire durablement l'insécurité dans les cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni grâce au renforcement de la collaboration entre les autorités et légitimités traditionnelles, les communautés (femmes et jeunes), l'administration et les Forces de Défense et de Sécurité et pour une meilleure participation des communautés locales au processus de consolidation de la paix dans le Pays. Il contribuera au renforcement de la cohésion sociale en améliorant la confiance et la collaboration entre les autorités traditionnelles, l'administration et les FDS ; en renforçant les capacités de résilience économique des femmes et jeunes et en renforçant les capacités des acteurs dans les secteurs de la sécurité et de la justice à travailler selon une approche collaborative basée sur les droits humains et le genre.

Le projet vise à atteindre ce but à travers la théorie de changement suivante :

SI

- un cadre favorable est créé, des réformes engagées/vulgarisées et des espaces de dialogue inclusifs et participatifs développés pour la co-construction de solutions pour un renforcement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs issus de l'administration, les autorités et légitimités traditionnelles, les communautés et les FDS
- les femmes et des jeunes bénéficient d'une autonomisation socio-économique accrue et d'un accompagnement à leur participation dans les espaces de décision et les instances locales de sécurité, de gouvernance et de gestion participative et aux mécanismes de résolution pacifique des conflits ;
- les institutions étatiques spécifiquement : les secteurs de la sécurité et de la justice adoptent des pratiques collaboratives, sensibles au genre et aux droits humains, et prennent en compte la participation active des communautés y compris les autorités et légitimités traditionnelles dans la prévention/gestion des conflits et la consolidation de la paix

ALORS les fondements d'une confiance mutuelle et d'une collaboration renforcée sont établis, la légitimité, l'inclusivité des décisions et l'efficacité des actions de prévention et de gestion des conflits s'améliorent sur la base d'une plus grande coordination et interaction entre toutes les parties prenantes et l'insécurité dans les zones d'intervention du projet est réduite

PARCE QUE les communautés locales en particulier les femmes et les jeunes se sentiront davantage impliqués et bénéficieront des dividendes d'une meilleure prise en compte de leurs propres contributions et de celles des autorités et légitimités traditionnelles dans la prévention et la gestion des conflits, en complémentarité avec l'administration, les services de sécurité et de justice d'une part et soutiendront des solutions coconstruites holistiques, réalistes et inclusives qui tiennent compte de l'équité du genre en vue de consolider durablement la paix, la cohésion sociale et une gouvernance inclusive au Mali, d'autre part.



Insécurité dans les régions du Nord et Centre du Mali

Absence de réponse coordonnée permettant de répondre aux problématiques d'insécurité

Méfiance entre l'Administration, les autorités traditionnelles, les populations, les FDS

Faible capacité des systèmes de prévention et résolution des conflits

Radicalisation des jeunes et propension de la criminalité

Faible reconnaissance et implication des autorités traditionnelles qui ont plus de légitimité sociale et de lien avec les populations

Inégalités basées sur le genre entraînant l'exclusion des femmes

Manque d'accès à la justice et crise de confiance des populations envers les acteurs de la justice et de la sécurité

Présence des groupes armés

Manque d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes et leur faible participation aux mécanismes locaux de prévention et gestion des conflits

Reduction de l'insécurité dans les régions du Nord et Centre du Mali

Renforcement de la collaboration entre les FDS, l'administration et les autorités et légitimités

Renforcement des capacités dans les secteurs de la sécurité et de la justice

Accompagnement des initiatives pour l'accès aux opportunités économiques et d'autonomisation des femmes et des jeunes pour leur participation aux processus de prise de décisions

Accroissement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs issus de l'Administration, les autorités traditionnelles, les FDS

Participation accrue des jeunes et des femmes aux processus de résolution pacifique des conflits

Actions civilo-militaires pour le renforcement de la collaboration

Amélioration des performances des secteurs de la justice et de la sécurité face à l'insécurité

Alternative à la radicalisation

Alternative à la criminalité

- c) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

Les interventions du projet seront structurées autour d'un seul résultat à savoir :

Résultat : L'insécurité dans les cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni est durablement réduite grâce au renforcement de la confiance et de la collaboration entre les autorités traditionnelles, les communautés (femmes et jeunes), l'administration et les Forces de Défense et de Sécurité

Indicateurs :

#% de membres de la communauté (autorités et légitimités traditionnelles, administration, FDS, femmes et jeunes) qui déclarent une amélioration/renforcement de la confiance mutuelle grâce aux initiatives mises en place par le projet

Proposition : # de membres des autorités traditionnelles, de l'administration et des Forces de Défense et de Sécurité ont confiance dans les autres types acteurs locaux (baseline/ endline)

#% de membres des communautés qui ont confiance dans les institutions locales/communautaires visées par le projet= #Enquête sur la perception de la confiance par les populations (désagrégué par sexe et âge) et les acteurs de l'administration, les autorités traditionnelles, les FDS

de membres des communautés (femmes et jeunes) qui contribuent aux processus de gestion des conflits et de sécurité avec les acteurs locaux (endline/ baseline)

#% de citoyen déclarant se sentir en sécurité dans leur communauté (désagrégué par âge et sexe)

Pour l'atteinte de ce résultat, le projet se fonde sur trois (03) produits à savoir :

Produit 1: La coordination entre les acteurs issus de l'administration, les autorités traditionnelles, les FDS et les populations est accrue pour la consolidation de la paix.

Indicateur #Nombre d'initiatives d'amélioration/renforcement de la collaboration menées avec l'aide du projet, entre les différents acteurs issus de l'administration, des autorités et légitimités traditionnelles, FDS et communautés pour contribuer à la consolidation de la paix dans les zones d'intervention

Les activités prévues sous ce produit sont entre autres :

- **A.1.1.- Cartographier et/ou faire une mise à jour des acteurs de consolidation de la paix, de la sécurité, les mécanismes traditionnels de résolution de conflits et de gestion participative de la sécurité** en vue de créer/soutenir les cadres de collaboration pérenne entre les autorités traditionnelles, les FDS, les populations et l'administration. *La cartographie analysera également les dynamiques décisionnelles locales afin de mieux éclairer les autorités administratives, les légitimités traditionnelles et les FDS en faveur d'une inclusion accrue des femmes et des jeunes.*
- **A.1.2.- Soutenir l'élaboration participative et appuyer la mise en œuvre de référentiels et mesures stratégiques pour le rapprochement entre la population et les forces de défense et de sécurité** (soutenir l'élaboration, la validation et/ou la mise en œuvre d'un concept et d'une stratégie nationale de police de proximité ; mettre en place la solution SOS Sécurité ou organiser une « innovation challenge » ; appuyer la mise en place du répertoire national des légitimités traditionnelles ; ...). *Ces référentiels seront conçus de manière à accompagner les autorités administratives locales, les autorités et légitimités traditionnelles et les FDS dans l'amélioration progressive de leurs pratiques, en leur fournissant des outils et des orientations favorisant une participation plus inclusive des femmes et des jeunes aux espaces de décision.*
- **A.1.3.- Elaborer un répertoire des us et coutumes propres à chaque milieu de la zone d'intervention** du projet (566 villages). *Le répertoire intégrera également les pratiques coutumières sous l'angle de l'accès des femmes et des jeunes aux décisions locales, afin d'orienter les autorités et légitimités traditionnelles vers des pratiques plus inclusives.*

- **A.1.4- Organiser 40 espaces de dialogue homogènes/mixtes de 30 participant-s-es par zone (08 espaces par localité soit 1 200 participants) pour identifier les causes profondes de l’insuffisance de collaboration**, déconstruire les obstacles à la collaboration et identifier des pistes de solutions inclusives et durables pour l’amélioration de la collaboration avec les éléments des FDS, les représentants de l’administration, les autorités et légitimités traditionnelles, les femmes et les jeunes y inclus sur des questions de justice, paix, sécurité et gouvernance. *Chaque cadre de dialogue aboutira à une série de recommandations priorisées mises à la disposition des autorités locales élues, traditionnelles et aux services techniques pour intégration dans les divers plans sectoriels de développement prônant l’inclusion des femmes et des jeunes.*
- **A.1.5- Tenir 05 ateliers d’analyse participative et de validation des résultats du processus de dialogue entre les autorités et légitimités traditionnelles, les femmes et jeunes, les représentants de l’administration et les éléments des FDS** pour approfondir les réflexions sur les opportunités de rapprochement-et de collaboration entre les acteurs concernés (50 participants par atelier soit 250 participants). *Les ateliers généreront des recommandations pour le renforcement des cadres de dialogue en tenant compte de la représentativité et du rôle décisionnel pour les femmes et les jeunes.* Ces recommandations serviront également à renforcer les plans d’actions existant dans divers domaines.

Produit 2: Les opportunités économiques en faveur des femmes et des jeunes sont accrues et favorisent leur participation aux mécanismes de résolution des conflits au niveau régional et local dans les zones d’intervention

Indicateur :

- ☞ % de femmes et de jeunes participant à des initiatives d’autonomisation financées et accompagnées par le projet
- ☞ Nombre d’initiatives financées au profit des femmes et des jeunes facilitant leur participation au processus de prise de décision au niveau régional et local dans les zones d’intervention,
- ☞ Nombre de femmes et de jeunes qui participent aux réunions sécuritaires hebdomadaires au sein des Gouvernorats des régions concernées,
- ☞ Nombre d’AGR financées pour l’autonomisation des femmes en collaboration avec les Forces de Défense et de Sécurité
- ☞ % de femmes et de jeunes qui animent/participent les /aux mécanismes de résolution des conflits au niveau local,
- ☞ % de femmes et de jeunes qui déclarent avoir un sentiment de satisfaction concernant leurs rôles et leur participation dans la gestion concertée de la sécurité,
- ☞ % de jeunes qui déclarent que leur leadership s’est renforcé dans la gestion concertée de la sécurité

Le projet financera et accompagnera la réalisation des actions civilo-militaires de nature économique favorables au renforcement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs concernés.

Les actions de ce produit seront axées sur les besoins des femmes et des jeunes confrontés à un manque de perspective. Le projet favorisera ainsi l’accès aux activités génératrices de revenus (AGR) grâce à un éventail d’activités avec un accent particulier sur l’autonomisation de ces deux groupes cibles. Aussi, des activités de formation adaptées aux besoins des bénéficiaires y compris l’alphabétisation, la formation professionnelle qualifiante et/ou par apprentissage, les formations multidisciplinaires seront mises en œuvre pour améliorer et/ou créer des compétences nécessaires basées sur le besoin des communautés de la zone d’intervention en vue d’accroître leurs moyens de subsistance et renforcer leur participation à la gouvernance locale.

A.2.1- Appuyer la mise en œuvre d’au moins 20 initiatives communautaires de développement (pertinentes et répondants aux besoins de la population et des acteurs institutionnels) identifiées lors des différents espaces de dialogue et ateliers participatifs, dont 5 initiatives par zones. Il s’agit

d'initiatives ne générant pas de revenus directs pour des individus ou des groupes d'individus mais plutôt pour l'ensemble de la communauté à l'instar de forages, de périmètres maraîchers, de magasins de céréales, de réhabilitation de centres de santé, de construction de parc de bétails. Ces initiatives seront articulées pour renforcer les capacités de gestion communautaire et la pérennité des ouvrages, et avec des partenariats techniques avec le secteur privé afin d'améliorer la maintenance, l'innovation locale et la durabilité des solutions mises en place.

A.2.2- Soutenir 250 micro-initiatives communautaires favorisant l'autonomisation économique des femmes et jeunes afin d'améliorer leurs moyens de subsistance et renforcer leur participation aux processus de prise de décision aux niveaux régional et local. En particulier, ce projet soutiendra la création d'AGR gérées par des groupes de femmes impliquées dans la médiation et la consolidation de la paix, afin de renforcer leur autonomisation économique et leur capacité d'action au sein des communautés. Le développement de ces initiatives contribuera à créer un environnement favorable à une participation accrue des femmes dans les cadres locaux de prévention et de gestion des conflits, tels que les COFO, les CCS, etc.

A.2.3 - Organiser et faciliter des sessions de renforcement du leadership féminin et de préparation à la participation aux instances de prise de décision (au moins 100 soit 25 participants par localité). Il s'agit de développer les compétences des femmes en vue d'accroître leur connaissance des mécanismes de gouvernance locale (administration, chefferies traditionnelles, conseils communaux, ...) et les préparer à peser véritablement dans les décisions relatives à la prévention des tensions et la gouvernance locale. Elles seront donc mieux outillées pour défendre leurs priorités dans les espaces de dialogue. Ces sessions intégreront également un module spécifique pour accompagner un noyau de jeunes entrepreneurs et de femmes leaders économiques de la paix, dont le rôle économique local peut renforcer la participation communautaire et la capacité à peser sur les décisions collectives. Grâce à ce vivier formé, des réseaux locaux de femmes leaders sont ainsi constitués pour renforcer leur inclusion et leur influence collective dans les prises de décision.

Produit 3:

Les FDS et les acteurs de justice sont capables de contribuer à la résolution pacifique des conflits avec une approche basée sur les droits humains et le genre et en valorisant le rôle des autorités et légitimités traditionnelles.

Indicateur : # Policy sur les résolutions pacifiques des conflits– tenant compte du genre

Tout en s'appuyant sur des projets/programmes existants y compris ceux du PNUD qui accompagnent le renforcement de la présence de l'Administration, de la justice et de la sécurité dans les zones cibles du projet, la présente initiative mettra un accent particulier sur des activités de sécurité communautaire valorisant le rôle des autorités et légitimités traditionnelles dans une logique de complémentarité avec les services de l'Etat.

Les activités de ce produit se rapportent essentiellement à :

- **A.3.1 - Développer et/ou mettre à jour les outils déjà existants de renforcement des capacités des acteurs cibles** (FDS, autorités administratives, légitimités traditionnelles, élus, femmes et jeunes) en matière de paix, de sécurité, de prévention des conflits afin de renforcer la collaboration entre les parties prenantes. Ces outils intégreront des modules sur la collaboration civilo-militaire et la prise en compte des pratiques inclusives et sensibles au genre, à la gestion des conflits. Les outils actualisés renforceront la participation des femmes et des jeunes dans la résolution pacifique des conflits.
- **A.3.2 - Elaborer et diffuser un guide pratique sur les rôles et responsabilités des autorités et légitimités traditionnelles.** Ce guide proposera des orientations favorisant la participation des femmes et des jeunes dans les processus traditionnels de médiation, d'alerte précoce et de gestion des différends, des conseils pratiques sur la collaboration avec les mécanismes de gestion des conflits (COFO, CCS, ERAR) où femmes et jeunes sont présents, ainsi que des indications visant

à améliorer la redevabilité au sein de ces espaces. Le guide permettra ainsi d'appuyer l'évolution des pratiques traditionnelles en cohérence avec les dynamiques locales, tout en respectant les réalités sociales, culturelles et communautaires propres au Mali et à chacune des zones d'intervention.

- **A.3.3 - Réactiver/faciliter 20 cadres de concertations et d'échanges entre les autorités et légitimités traditionnelles, FDS, communautés, autorités administratives, et élus locaux sur les sujets d'intérêt local :** Ces rencontres / foras consistent à créer un pont et à soutenir le rapprochement entre la population et ses FDS. En tant que cadre de dialogue communautaire (130 participants par zone soit 520 participants), il s'agit de susciter une forte mobilisation des populations autour des actions de consolidation de la paix, de stabilisation et de bonne gouvernance. Ces cadres permettront de renforcer la cohésion civilo-militaire et de créer un environnement favorable à des approches collaboratives de la gestion des conflits.
- **A.3.4 - Organiser 10 émissions radiophoniques et 10 spots d'information et de sensibilisation des populations** mettant en avant les recommandations issues des dialogues et analyses participatifs ; les rôles des femmes, des jeunes et des autorités et légitimités traditionnelles dans la prévention des conflits ; des messages favorisant la collaboration inclusive et la participation citoyenne aux efforts de paix. Les contenus diffuseront des exemples positifs de coopération entre femmes, jeunes, FDS, autorités locales et leaders traditionnels. (40 participants soit 4 par table ronde).
- **A.3.5 - Renforcer les capacités opérationnelles des instances et mécanismes de collaboration entre les autorités et légitimités traditionnelles, l'Administration, les FDS et les populations.** Cette activité pourrait intégrer, l'appui en matériel et équipements pour l'opérationnalisation des vestibules des autorités et légitimités traditionnelles, la prise en compte des besoins différenciés des populations dans le cadre du concept de Police de proximité ainsi que le renforcement du dispositif de suivi de la violence armée au sein du Secrétariat Permanent de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Ces appuis permettront aux mécanismes existants de favoriser la prévention inclusive des tensions.
- **A.3.6 – Mettre en place un mécanisme participatif de prévention, de suivi et d'atténuation des risques tout au long de la mise en œuvre du projet.** Cette activité impliquera la participation active des autorités locales, coutumières et des communautés, afin d'assurer la cohérence des approches, le partage d'informations pertinentes et le respect des cadres institutionnels ainsi que des sensibilités locales.

Calendrier de mise en œuvre des activités

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- d) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

i. Choix des zones géographiques du projet

Le projet sera mené dans quatre (04) zones géographiques distinctes : les Cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni. Pour les raisons évoquées dans l'analyse de conflit, ces zones présentent des dynamiques conflictuelles autour des acteurs ciblés que le présent projet prévoit d'adresser. Le choix des cercles de Mopti et Gao, repose sur la nécessité de consolider les acquis et de prendre en compte les recommandations des projets précédemment réalisés dans ces zones sur des thématiques similaires. L'évolution de la situation sécuritaire, les dynamiques entre les acteurs dans un contexte de transition motivent également le choix de ces zones dans le but de contribuer aux efforts déployés par l'Etat et ses partenaires.

Le choix du Cercle de Ménaka répond au besoin de relèvement socio-économique pour la population, mais aussi et surtout pour pérenniser les acquis des interventions précédentes du PBF.

Le choix du Cercle de Bougouni qui relève de la nouvelle région administrative de Bougouni vise à mieux comprendre et à anticiper les besoins d'accès des populations aux services de l'Etat, à la sécurité, et aux initiatives de développement dans le contexte de l'opérationnalisation des nouvelles régions. La comparaison des dynamiques dans ces zones d'intervention confrontées aux mêmes défis avec des contextes très différents permettra de documenter les opportunités de prévention des conflits, de la radicalisation et de la collaboration entre les acteurs dans les zones en proie à l'insécurité et une zone relativement stable.

ii. Critères de sélection des bénéficiaires

Le processus d'identification des bénéficiaires se basera sur les concertations entre les acteurs étatiques clés (Représentants de l'Etat au niveaux Région, Cercle et Arrondissement), les acteurs locaux et les structures récipiendaires du projet, ainsi que leurs réseaux existants, mais aussi la base des données existantes au sein de l'IMRAP et d'Interpeace qui est issue des processus antérieurs et peut être exploitée. En effet, le PNUD couvre les Régions de Mopti, Gao, Ménaka, Bandiagara et Tombouctou à travers son Bureau Terrain à Mopti et des staffs basés à Gao. L'IMRAP dispose de nombreux points de contact locaux dans les cercles de Gao, de Mopti et de Bougouni autant au niveau de la population que des autorités locales/régionales mais également à Bamako où il a pu accroître progressivement sa légitimité auprès d'acteurs clés pour le présent projet. Toutes ces parties prenantes ont été consultées lors de la conception de la présente initiative.

Conformément à l'approche du PNUD, d'Interpeace et de l'IMRAP, les solutions aux défis locaux doivent provenir des acteurs locaux. Par conséquent, un processus de sélection rigoureux et inclusif sera mis en place dans le cadre de ce projet pour s'assurer de l'engagement

continu des bénéficiaires directes. Pour les femmes et les jeunes, un accent particulier sera mis sur la sélection des membres des organisations de la société civile jouissant d'une légitimité, du respect et de la reconnaissance de leur communauté à travers des actions concrètes et favorables à la cohésion sociale et la sécurité. En ce qui concerne les agents de l'administration et les FDS, un travail en amont sera fait avec leur hiérarchie pour expliquer le projet, ses objectifs et les types d'activités à réaliser pour favoriser la désignation des personnes les plus susceptibles d'informer au mieux les autres participants sur le fonctionnement, les défis et orientations de leurs services. Pour la participation des autorités et légitimités traditionnelles, les Préfets et Sous-Préfets des zones d'intervention seront sollicités en respect des textes et dans le but d'assurer le portage des actions qui suivront par lesdites autorités.

De façon générale, des critères tels que la disponibilité, un leadership transformationnel, une bonne capacité d'écoute et d'analyse, l'engagement, un esprit collaboratif et l'équité genre seront mis au cœur du processus d'identification et de sélection des parties prenantes.

iii. L'égalité de genre au centre du projet

L'inclusivité étant un des principes intangibles, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le PNUD et ses partenaires d'exécution veilleront à la participation et faciliteront la prise de parole de toutes les parties prenantes afin de développer une approche participative et inclusive favorable à la réussite des activités initiées.

A toutes les étapes, des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des personnes déplacées internes et autres couches vulnérables qui sont très peu représentées dans les réunions, tant dans les zones rurales qu'urbaines seront invités à partager leurs préoccupations, leurs attentes et les solutions possibles aux défis actuels, dans le strict respect des principes de dialogue et de valorisation de chaque opinion lors du dialogue. La diversité des opinions et des initiatives fédératrices proposées par les parties prenantes sera un tremplin pour mieux répondre aux besoins réels de participation et de collaboration des femmes, jeunes, autorités et légitimités traditionnelles, FDS, agents de l'administration qui seront les bénéficiaires directes mais aussi ceux de la population qui seront les bénéficiaires indirectes à travers la dissémination et les projets communautaires. Connaissant les défis des femmes et des jeunes (pesanteurs sociales, manque de confiance en soi, manque d'information), des conditions seront créées pour favoriser leur prise de parole lors du dialogue et leur leadership dans l'identification et la mise en œuvre des initiatives de développement. En outre, des initiatives impliquantes et au profit des couches vulnérables seront mise en œuvre afin de renforcer leur participation dans le processus de consolidation de la paix et de la sécurité dans les zones du projet.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Le PNUD est l'Agence récipiendaire direct des fonds du projet qui est mis en œuvre en collaboration avec Interpeace et IMRAP. La responsabilité finale de la mise en œuvre demeurera avec le PNUD en termes de coordination stratégique, de plaidoyer et de dialogue

avec l'Etat ainsi qu'au regard des différents aspects de gestion de projet (élaboration de notes conceptuelles, élaboration du document de projet, contrôle de qualité de l'intervention, suivi/évaluation de la mise en œuvre, mission de terrain, rapports semestriels et annuels, approbation et signature du document de projet et de tous autres documents connexes, relations avec les partenaires gouvernementaux). [Le PNUD assurera la coordination générale du S&E, la conformité avec les exigences du PBF et l'assurance qualité, tout en travaillant en étroite collaboration avec IMRAP et Interpeace, qui apporteront leur expertise méthodologique et opérationnelle tout au long du processus, de la conception à la clôture, afin de garantir une mise en œuvre efficace et conforme aux standards du PNUD.](#)

De manière administrative, le projet sera exécuté selon les modalités de mise en œuvre par le bureau pays du PNUD Mali. Celui-ci transférera ensuite les ressources à ses partenaires d'exécution (comme IMRAP, Interpeace) et toutes organisations de la société civile à la base pertinente à l'instar de ADES, APDGC, AJD sur la base de lettre d'accord (LOA), Mémoire d'Entente (MOU) et /ou de Responsible Party Agreement (RPA) selon les cas, conformément aux exigences calendaires du projet et du mandat de l'Agence. Le PNUD assurera le suivi et le contrôle de qualité pour les partenaires d'exécution.

L'approche de mise en œuvre de ce projet, basée sur la proximité avec les communautés, la flexibilité, la complémentarité des rôles et l'expertise spécialisée explique les raisons pour lesquelles la présente initiative est mise en œuvre sous leadership du PNUD en collaboration avec deux (02) organisations de la société civile : IMRAP et Interpeace. Il s'agit ainsi d'offrir le maximum de possibilités pour capitaliser l'expertise de l'IMRAP et Interpeace dans la thématique du projet pour une meilleure efficacité des interventions. L'équipe de gestion composée des Staffs du PNUD et des Agents de IMRAP et Interpeace engagés sur le projet, travailleront conjointement à travers un mécanisme de coordination unique qui sera mis en place afin d'assurer une bonne cohérence des actions du projet.

En outre, l'approche inclusive retenue dans la préparation, la mise en œuvre et le plan de suivi-évaluation (qui sera élaboré) de cette intervention permettra d'assurer une implication effective des structures locales à l'instar des organisations à base communautaires de femmes et de jeunes. Lesdites organisations verront leurs capacités renforcées et seront impliquées de façon précoce dans la planification, la mise en œuvre et le suivi/supervision du projet. A cet égard, l'engagement actif des femmes et des jeunes ainsi que leurs associations sera assuré dans la mise en œuvre du projet ainsi que sa durabilité.

Le PNUD est l'agence de développement des Nations Unies dont la mission est d'aider les gouvernements et les communautés à identifier et à mettre en œuvre leurs propres solutions aux défis de développement nationaux et mondiaux. Au Mali, il a un avantage comparatif certain à cause de son expérience et de sa capacité avérée en matière de consolidation de la paix, de renforcement de la sécurité, de protection des droits de l'homme et de lutte contre les inégalités et les discriminations. **Le PNUD**, chef de file de ce projet, assurera en plus des activités opérationnelles, la gestion des fonds et le reporting auprès du PBSO. A ce titre, il veillera au respect strict des procédures en vigueur vis-à-vis des partenaires Interpeace et IMRAP. Sous son leadership [et en étroite collaboration opérationnelle conjointe avec les deux partenaires \(IMRAP et Interpeace\)](#), la mise en œuvre du projet sera suivie de manière régulière par un système de suivi-évaluation et de capitalisation pour servir de modèle aux autres projets dans le domaine de la consolidation de la paix. Le PNUD a également une longue expérience dans les zones cibles du projet notamment dans la mise en œuvre de plusieurs initiatives

relatives à la paix, la sécurité humaine et la responsabilisation communautaire. Chaque année, un plan de travail conjoint élaboré avec les partenaires d'exécution sera soumis à l'approbation du comité de pilotage du projet. En effet, Interpeace et l'IMRAP qui ont mis en œuvre plusieurs initiatives financées par le PBF au Mali depuis 2018, dont "l'approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le centre du Mali" sont bien placés pour pouvoir contribuer à l'exécution de ce projet. Ce sont deux organisations de la société civile qui opèrent au Mali et qui disposent d'une forte confiance des populations et des autorités. En plus de IMRAP et Interpeace, d'autres organisations de la société civile à la base ont été identifiées dans le cadre des consultations menées. Le gain de temps en matière de processus de sélection sera considérable en comparaison du système classique où il faudrait par exemple s'assurer de l'éligibilité d'un partenaire de mise en œuvre avant de le sélectionner. La complémentarité et la synergie entre les OSC engagées dans le cadre du projet seront facilitées à travers des rencontres techniques périodiques entre les OSC partenaires sous la direction de l'équipe de coordination du projet.

Interpeace a 30 ans d'expérience dans la consolidation de la paix à travers le monde dont plus de 10 ans au Mali dans divers domaines notamment la gestion des projets transfrontaliers, la stabilisation communautaire, etc., Le travail d'Interpeace est conçu pour relier et promouvoir la compréhension entre les communautés locales, la société civile, les gouvernements et la communauté internationale. Interpeace aide également la communauté internationale, en particulier les Nations unies à jouer un rôle plus efficace dans la consolidation de la paix, en s'appuyant sur l'expertise d'Interpeace en matière de travail de terrain au niveau local. La thématique du renforcement de la confiance entre les Forces de Défense et les populations maliennes est au cœur de l'approche et la stratégie de consolidation de la paix menée par Interpeace au Mali. Depuis 2015, Interpeace et son partenaire IMRAP travaillent aux côtés des Forces de Défense et de Sécurité maliennes pour faciliter et accompagner une confiance et collaboration accrue avec les populations. Cette dynamique est soutenue et confortée par différentes politiques et stratégies nationales dont les recommandations du dialogue inter-maliens dans sa Thématique N°1 : Paix, Réconciliation Nationale et Cohésion Sociale. Interpeace a mené un processus spécifique sur la recherche de solutions autour du renforcement de la confiance entre les populations et les FDS en 2015. Le rapport "[Renforcement de la confiance entre les populations Civiles et les forces de défense et de sécurité : Diagnostic et solutions pour une paix durable au Mali](http://www.interpeace.org/wp-content/uploads/2016/06/2016-IMRAP-Rapport-FDS.pdf)" en résume les conclusions et recommandations²³.

IMRAP, à l'instar du PNUD et d'Interpeace capitalise une longue et riche expérience dans presque toutes les régions du Mali avec un accent accru dans les zones cibles de l'initiative en termes de mise en œuvre de plusieurs projets dans les domaines de la recherche, de l'analyse sécuritaire, la justice, la restauration de la confiance entre les communautés et entre celles-ci et les autorités locales. Aussi, IMRAP dispose de personnels expérimentés dans les domaines indiqués ci-dessus, d'une facilité de mobilité dans les zones d'intervention proposées. IMRAP intervient depuis 2013 dans toutes les régions du Mali dans le domaine de la cohésion sociale en utilisant la Recherche Action Participative (RAP) et l'analyse systémique comme outils d'identification des obstacles et opportunités pour la paix et en même temps comme moyens de rapprochement des communautés.

Interpeace & IMRAP disposent d'un capital d'expérience important sur la thématique. Les deux organisations ont l'avantage de mettre en œuvre plusieurs projets conjoints dont le Projet

²³ <http://www.interpeace.org/wp-content/uploads/2016/06/2016-IMRAP-Rapport-FDS.pdf>

« Pour un processus de paix plus participatif et approprié au Mali » (5P Canada), financé par le ministère du commerce et des affaires mondiales du Canada, les projets “*Femmes, Défense et Sécurité : Participation des Femmes à la Réforme du secteur de la sécurité et au renforcement de la confiance entre populations et Forces de défense et de sécurité au Mali*” et « Approche intégrée pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali », avec l’appui financier du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies au Mali.

Le PNUD et ses partenaires d’exécution se démarquent des autres organisations par notamment leur expertise avérée et leur facilité de mobilité dans les différentes zones d’intervention du projet. Ce qui constitue un immense atout eu égard au contexte sécuritaire qui y prévaut.

Tableau 2 : Organisations bénéficiaires et partenaires d’exécution

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l’année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD	32 130 179 USD	Trust Fund, Gef, USA, Pays-Bas, Japon, Suède, Belgique, PBF, Gouvernement du Mali	Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou	132 dont 12 à Gao, Tombouctou Mopti et Bougouni	05 (Team Leader Gouvernance, Chef de bureau Mopti, Coordinateur du Projet, Assistant Administratif et financier, Spécialiste Suivi – Evaluation)
Interpeace	\$1,888,476	PBF, UE, Fondation PATRIP	Bamako	05	03
IMRAP	\$1,251,082	USAID	Bamako, Mopti	12 dont 7 à Mopti	03

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l’équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l’équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s’il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l’annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

i. Aperçu sur l’équipe de mise en œuvre du projet

En termes de ressources humaines, le personnel du PNUD et ses partenaires d’exécution qui sera dédié à la mise en œuvre de ce projet, sera composé de :

Tableau : Composition de l’Unité de gestion et de mise en œuvre du projet

Structures	Intitulé du poste	Fonction	% total sur le projet
PNUD	Coordinateur Global du Projet (NPSA 11), Assistant Administratif et Financier (NPSA 5), Spécialiste en Suivi -	Le Coordinateur Global du projet sera basé à Bamako et sera chargé de l’appui technique, de la coordination, du suivi et de la supervision de la mise en œuvre des activités ainsi que de la liaison avec le Secrétariat du PBF et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il/Elle est	100% pour le Coordinateur ; pour 04 Volontaires Communautaires ; pour Assistant Admin & finances et le M&E. Par contre le Strategic

	évaluation (NPSA 9), Conseiller Strategic/Chef du bureau terrain Mopti et Cheffe d'Unité Gouvernance tous en poste, 04 VNU communautaires	également responsable de la synthèse des rapports des structures bénéficiaires. Il sera appuyé par un (e) chargé (e) du Suivi-Évaluation du projet (spécialiste) responsable du suivi des résultats, produits et des indicateurs du projet ; Un Assistant Administratif et financier pour assurer l'interface administrative et financière ; 04 volontaires communautaires basé (e) s dans les 04 cercles d'intervention pour assurer l'appui technique dans la mise en œuvre des activités du projet. Les VNU Communautaires appuieront les activités de l'ensemble du projet dans leurs zones respectives. En plus, le bureau de terrain de Mopti servira de base de proximité pour l'équipe terrain du projet y compris les staffs des partenaires d'exécution. Le Conseiller Strategic et la Cheffe de l'Unité Gouvernance apporteront un appui substantif et conseil dans l'orientation des activités du projet	Advisor et la Cheffe d'Unité, bien que consacrant 20% de leur temps à ce projet ne seront pas rémunérés là-dessus.
Interpeace	Responsable de Programme	○ Programmation et mise en œuvre des activités du projet confiées à Interpeace ○ Coordination/Interaction avec le PNUD et les autres partenaires ○ Coordination/Interaction avec les autorités nationales et locales en lien avec les activités confiées à Interpeace dans le cadre du projet ○ Participation/rédaction et mise en commun des plans de travail annuels et des rapports ○ Participation au développement, à l'activation et au suivi évaluation du projet ○ Suivi/supervision des rapports de mise en œuvre du projet	100%
	Chargé d'appui au programme	- Appui à la gestion et coordination du projet - Appui au suivi de la mise en œuvre des activités - Appui à la collecte et traitement des données - Coordination des missions de terrain Interpeace - Rédaction des rapports de mise en œuvre	50%

	Responsable administratif et financier	• Responsable de la bonne marche des opérations logistiques, de l'administration et des finances dans le cadre de la mise en œuvre des activités Interpeace • Assurer la qualité des données financières	15%
	Peace-Responsive Programming Manager,	• Appui aux initiatives de renforcement des capacités surtout sur les questions liées à la sensibilité aux conflits ; • Appui au développement et/ou à la mise à jour des outils et approches de formation. • Soutien dans la coordination et le rapportage	15%
IMRAP	Directeur Exécutif	○ Il est chargé de mettre en place les éléments administratifs et techniques nécessaires au bon développement des activités du projet confiées à l'IMRAP ○ Il applique les axes stratégiques du projet conformément aux instructions du Conseil d'Administration d'IMRAP et aux orientations du document projet et des recommandations des instances de Gouvernance du Projet. Il supervise le travail du gestionnaire de programme IMRAP, du responsable financier et du coordinateur administratif de l'IMRAP, afin d'assurer le bon déroulement des activités et de répondre aux attentes des partenaires. Enfin, il est responsable de la diffusion institutionnelle des résultats de tous les programmes de l'IMRAP, y compris sur ce projet.	50%
	Chargée des Finances	○ Elle est responsable de la gestion financière et administrative des activités du projet confiées à l'IMRAP conformément au cadre juridique du pays et aux besoins internes de l'IMRAP, ainsi qu'aux exigences du PBF. ○ Elle assure un suivi régulier des dépenses par rapport au budget alloué aux activités du projet confiées à l'IMRAP et analyse les écarts entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles pour informer la direction de l'IMRAP.	60%

		○ Elle est garante de l'application des procédures financières et administratives dans le respect des normes de qualité et d'audit.	
	Assistant financier	○ Il assure la gestion financière de l'IMRAP en général et des activités du projet confiées à l'IMRAP en particulier ○ Il assure la régularité des engagements financiers avec les partenaires et fournisseurs. ○ Il assure la gestion et le suivi des contrats liés aux activités du projet confiées à l'IMRAP ○ Il assure l'encodage des dépenses dans le logiciel QUICKBOOKS conformément au budget établi sous la supervision de la Chargée des finances de l'IMRAP.	100%
	Chargé d'appui au programme basé à Mopti	○ Responsable de la mise en œuvre des activités du projet sur le terrain confiées à l'IMRAP dans le respect du calendrier et du budget établis ○ Exécute les activités du plan d'action du projet confiées à l'IMRAP.	100%

ii. Prise en compte de la dimension Genre ou Jeunesse

La cartographie des acteurs et la sélection des participants aux espaces de dialogue et autres activités du projet est une étape cruciale. A cet effet, les stratégies du PNUD, de l'IMRAP et INTERPEACE reposent sur les principes d'inclusivité, de participation et de légitimité. Leur mise en œuvre au cours du processus passe par la désignation de représentants de toutes les catégories socioprofessionnelles et leur participation aux activités du projet. Ainsi, des couches peu impliquées dans la gestion de la vie publique comme les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, et les personnes vivantes avec un handicap sont identifiés et leurs voix prises en compte tout au long du processus. Les besoins spécifiques des femmes et des jeunes seront pris en compte au niveau du diagnostic (organisation de focus groups homogènes « femmes » et de « jeunes »).

En effet d'un constat général, ces couches ont du mal à s'exprimer correctement en présence des hommes d'un certain âge ou des autorités traditionnelles. Or, à défaut d'un diagnostic clairement exprimé fondé sur les problèmes identifiés, toute recherche de solution serait difficile.

Ainsi, pendant tout le processus de cette initiative, l'équipe veillera de façon systématique à la prise en compte des contraintes, des besoins et attentes spécifiques des femmes et des hommes, des garçons et des filles et des personnes en situation d'handicap, etc. Du développement des outils et approches de collecte de données et de renforcement des capacités, à la mise en œuvre proprement dite des activités « soft et hard » et d'évaluations périodiques, une attention particulière sera accordée à la dimension « équité-genre ». Ce positionnement est soutenu avec une vision d'accès et de participation équitable des femmes et des hommes à tous les niveaux

pour un développement participatif et durable. Cette vision d'équité genre et inclusion sociale sera en parfaite harmonie avec les principes directeurs suivants :

- Le respect des libertés et des droits fondamentaux des femmes, des hommes, des jeunes, des pauvres et démunis et leur permettre de vivre dans la dignité ;
- L'équité et l'inclusion pour garantir que les hommes et les femmes ainsi que toutes les classes économiques jouissent des fruits du développement sur un pied d'égalité ;
- La participation effective et la prise en compte des voix des femmes et des personnes vulnérables ou démunies dans la sphère de la consolidation de la paix et les initiatives de développement socioéconomique.

iii. Gestion du projet et coordination

Le niveau opérationnel : Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de cette initiative, le PNUD travaillera en étroite collaboration avec les partenaires d'exécution, tenant compte de la complémentarité/interdépendance entre les produits tout en conférant la responsabilité des activités concourant au résultat défini à la structure qui en a l'expertise. Le PNUD, en tant que récipiendaire de ce projet, assurera la coordination générale des activités du projet de façon régulière. En outre, elle coordonnera l'élaboration de divers rapports de progrès sur la mise en œuvre des activités et de l'utilisation des ressources allouées, et ce conformément aux règles du PBF.

Le projet sera coordonné par une Equipe de Coordination Conjointe du Projet (ECP) composée des staffs du PNUD et ceux des partenaires d'exécution dédiées à la mise en œuvre du projet (Interpeace, et IMRAP), sous le leadership du PNUD. L'ECP sera basée à Bamako et ses réunions s'y tiendront également. Toutefois, des réunions spécifiques pourront se tenir à Mopti ou dans une des localités d'intervention du projet. L'Equipe de coordination travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat du PBF au Mali, pour recevoir ses orientations et appuis, en vue d'assurer la qualité des interventions et des rapports à soumettre à PBSO.

Cette équipe assurera ainsi la mise en œuvre des différentes interventions du projet et sera responsable du suivi quotidien, de la préparation des rapports d'avancement des activités et des rapports financiers ainsi que de la mise en œuvre globale du projet. Il est important de préciser qu'en plus des missions régulières de suivi sur le terrain, les staffs terrain des structures engagées dans la mise en œuvre, faciliteront aussi le suivi rapproché des activités.

En outre, l'équipe de coordination en lien avec le secrétariat du PBF, s'assurera que les rencontres mandataires se tiennent régulièrement : les comités techniques de suivi tous les six mois, les comités de pilotage annuel, dont la 1^{ère} réunion se tiendra au lancement du projet et autres réunions ad'hoc.

Le niveau technique : Il sera tenu semestriellement un comité technique (COTEC) de suivi du projet pour évaluer l'état d'avancement substantif et financier du projet et suggérer certaines mesures de réajustement afin de surmonter des contraintes éventuelles. Cette instance regroupera : les représentants des Ministères concernés aux niveaux central et déconcentrés (Points focaux), et les représentants du Secrétariat du PBF, du PNUD et ceux des partenaires d'exécution. Les réunions pourront aussi se tenir entre les deux (02) comités techniques via les réseaux sociaux (teams, zoom etc.). Les procès-verbaux (PV) des réunions seront partagés aux participants.

Le Comité Technique (COTEC) du projet est une instance consultative et a pour mandat de :

- Examiner l'état d'avancement substantif et financier du projet ;
- Analyser les problèmes techniques éventuels et formuler des avis techniques et des recommandations au COPIL ;
- Examiner les indicateurs de performance technique et proposer des ajustements si nécessaire ;
- Examiner préalablement les documents à soumettre aux sessions du COPIL ;
- Répondre à des questions soulevées ou des éclaircissements demandés par le COPIL ;
- Faire un suivi de la mise en œuvre des recommandations du COPIL ;
- Examiner les résultats des évaluations techniques et formuler des réponses techniques ;
- Suivre l'efficacité des interventions techniques et recommander des améliorations.

Le niveau stratégique : Ce niveau de suivi est assuré par un Comité de pilotage (COPIL). Il se réunit une fois par an. Il a pour mandat d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux et régionaux.

En tant qu'élément clé du cadre d'accord de la gestion des ressources, un Comité de pilotage (COPIL), sera mis en place et composé de toutes les parties prenantes concernées y compris les représentants des ministères sectoriels clés ainsi que les responsables des faîtières des organisations de la société civile.

De façon spécifique, le Comité de pilotage (COPIL) veille au bon déroulement du projet. A ce titre, il est chargé de :

- Adopter le plan de mise en œuvre et le plan de suivi-évaluation du projet ;
- Valider les modifications éventuelles des activités et du budget ;
- Apprécier l'état d'avancement du projet ;
- Donner des orientations stratégiques et prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux et régionaux : délibérer sur les défis potentiels et formuler des stratégies d'atténuation ;
- S'assurer la mise en œuvre des recommandations formulées lors des sessions précédentes ;
- Valider les rapports d'exécution du projet (rapports financiers et d'activités) ;
- Décider de toutes les questions stratégiques permettant d'assurer la gestion et le fonctionnement effectif du projet, en conformité avec les dispositions du document de Projet ;
- Examiner les leçons apprises et proposer des ajustements pour optimiser les résultats ;
- Encourager la communication régulière et la collaboration entre les parties prenantes ;
- Fournir des orientations sur la durabilité des résultats au-delà de la période du projet.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent Projet, divers facteurs internes et externes susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs sont identifiés. Ces facteurs sont d'ordre financier, sécuritaire, sociopolitique, humanitaire, environnemental, opérationnel, etc. Globalement, le niveau de risque du Projet est élevé. Cependant, la situation des risques

identifiés permet d'entrevoir des mesures de mitigation afin de parvenir aux résultats escomptés. Les résultats de cette analyse sont consignés dans la matrice de suivi des risques.

Matrice de suivi des risques

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Détérioration de la situation sécuritaire au point où les activités sont (temporairement) suspendues	Moyen	○ Recourir à des partenaires locaux (étatiques et ONG) moins soumis aux contraintes sécuritaires ○ Se conformer aux instructions sécuritaires en vigueur ○ Tenir informées les parties prenantes du projet en cas de réalisation du risque et adapter le projet en conséquence.
Réticence ou faible engagement des autorités locales et populations dans le processus	Faible	○ Plaidoyer, sensibilisation, communication communautaire ciblée, et mobilisation sociale
Dégradation du contexte sanitaire dans les zones ciblées ou dans l'ensemble de la région entraînant une restriction de mouvement nationaux et transfrontaliers.	Faible	○ Les équipes s'adapteront au contexte sanitaire et aux instructions des autorités sanitaires et de l'OMS.
Occurrence de catastrophes naturelles	Moyen	○ Améliorer le système d'alerte précoce et renforcer les mécanismes de gestion des crises
Harcèlement sexuel ou violences basées sur le genre	Faible	○ Zéro tolérance ○ Procédure de signalement ○ Sensibilisation aux VBG et formation genre
Discrimination ou traitement inégal envers femmes, jeunes	Faible	○ Promotion de l'inclusion et représentativité dans les cadres de dialogue ○ Formation sur les droits des groupes vulnérables ○
Manque de coordination entre les initiatives PVE, RSS et Autorités et légitimités traditionnelles	Moyen	○ Mise en place d'un mécanisme de coordination multi-acteurs (Chefs de projets, PTF, ministères sectoriels concernés) ○ Tirer profit de la présence du PNUD dans les initiatives PVE, RSS pour créer le lien avec la présente initiative
Diffusion de rumeurs et fausses informations nuisant à l'image des FDS	Moyen	○ Formation de points focaux communautaires pour la communication corrective et droits de l'homme ○ Formation des FDS et autres acteurs en Communication et Gestion des Conflits ; ○ Sensibilisation à la redevabilité et aux mécanismes de plainte

		○ Utilisation des radios locales pour contrer les rumeurs
Perception négative des FDS par certaines personnes	Faible	○ Organisation de dialogues communautaires réguliers ○ Implication des autorités et légitimités traditionnelles dans les rencontres entre FDS et populations ○ Diffusion d'informations sur les actions des FDS ○ - Intégration systématique des modules de formation sur les droits humains, la protection des civils et la prévention des VBG.
Risque de représailles ou d'intimidation des groupes armés terroristes à l'encontre des membres des communautés collaborant avec les FDS, les autorités administratives ou traditionnelles.	Moyen	○ Cartographier en amont les zones et groupes exposés à ce risque ; ○ Mettre en place des mécanismes communautaires de signalement et d'alerte sécurisés (<i>plateformes locales, SOS Police Sécurité, numéros verts, relais communautaires de veille</i>) ; ○ - Sensibiliser les communautés sur les objectifs du projet et la neutralité des cadres de concertation.
Risques de représailles ciblées des groupes armés terroristes contre les autorités traditionnelles collaborant avec les FDS	Moyen	○ Cartographie des zones et acteurs exposés ; ○ Mise en œuvre des mécanismes d'alerte précoce ○ Coordination étroite avec FDS pour protection sensible au conflit.
Risques de représailles des groupes armés terroristes envers les partenaires locaux	Moyen	○ Analyse de sensibilité au conflit avant chaque activité ○ ○ Diversification des partenaires et sous-partenaires.
Pesanteurs culturelles et normes sociales restrictives pouvant limiter la participation et l'accès des femmes aux mécanismes et espaces de prise de décisions (CCS, cadres de concertation, dialogue intercommunautaire).	Moyen	○ Sensibiliser les leaders traditionnels pour promouvoir et soutenir la participation des femmes et des jeunes filles
Risque de dépendance vis-à-vis du projet ou faible durabilité des acquis	Moyen	○ Stratégie de sortie progressive dès le démarrage. ○ Intégration des approches dans PDSEC, cadres institutionnels. ○ Appui aux capacités techniques durables des cadres de concertation, autorités traditionnelles et services de l'état.

Incohérence ou duplication avec d'autres projets dans les mêmes communes/cercles	Faible	○ Cartographie périodique des interventions; ○ Coordination avec PTF et autorités ; ○ Mise en place d'une matrice d'alignement des projets dans la zone d'intervention
--	--------	--

Tout en cherchant à créer des synergies et des complémentarités avec les initiatives en cours, l'approche du projet sera basée sur les principes qui gouvernent l'action publique au Mali, ainsi que les principes des programmes du PNUD et qui sont partagés par les partenaires d'exécution : « Ne pas nuire » (Do no Harm), "Ne laisser personne de côté" (Leave No One Behind) et la protection des civils dans les zones cibles. Ceci inclut entre autres : l'appropriation nationale ; le renforcement des capacités et le soutien institutionnel ; la transparence et la responsabilité ; la prise en compte de la dimension genre ; la réduction des inégalités ; la promotion de la paix, de la sécurité et de la résilience.

Ainsi, dans le cadre du renforcement de la gouvernance locale et de la cohésion sociale, le projet adopte une démarche de vigilance proactive–alignée sur la Politique de diligence voulue en matière de droits humains du Secrétaire général des Nations Unies. Cette approche vise à identifier, analyser et atténuer les risques y afférents en favorisant une concertation inclusive et continue entre les autorités étatiques, les légitimités traditionnelles, les forces de défense et de sécurité, les femmes, les jeunes et les communautés. Elle repose sur une co-responsabilité dans la prévention, la mitigation des risques contextuels et le renforcement de la redevabilité locale, tout en tenant compte des sensibilités sociopolitiques propres au contexte malien.

Additionnellement, le projet est mis en œuvre suivant une approche participative et inclusive avec des acteurs de la société civile et des autorités traditionnelles renforçant ainsi la légitimité de l'intervention et limitant les risques de rejet ou de mauvaise compréhension. De plus, le projet est assujéti à des missions de suivi et de supervision régulières de manière à assurer la traçabilité de toutes les actions et un retour d'information pour anticiper tout risque résiduel. Cette veille et le suivi qualitatif des activités seront maintenus dans une logique d'amélioration continue et de transparence.

- d) **Suivie / évaluation**– Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Dans le cadre de la gestion du Projet, une attention particulière sera portée au suivi évaluation et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources affectées au Projet conformément à la Gestion axée sur les résultats. 6,02% du budget sera consacré aux activités de suivi et évaluation (S&E), non compris la prise en charge du responsable S&E, afin de couvrir de manière satisfaisante les besoins liés à cette fonction importante du projet. Le Projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière : i) à l'efficacité dans la gestion des ressources financières ; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux ; (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données ; iv) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination ; (v) les synergies entre les

différentes composantes du Projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

Pour une mise en œuvre efficace du projet et conformément à la matrice des résultats, une situation des indicateurs de référence sera élaborée de même qu'un plan de suivi-évaluation. Une étude de base servira à établir le niveau des indicateurs de la matrice des résultats en début de projet. Outre la détermination du niveau de référence des indicateurs retenus pour mesurer les avancements réalisés, cette étude (à réaliser au cours des trois premiers mois d'exécution du projet) permettra de mieux comprendre, à partir de données fiables, le contexte réel des zones ciblées et les causes profondes de la méfiance entre les différents acteurs dans le but d'y remédier.

Elle permettra aussi de générer des données de base pour les indicateurs du cadre des résultats et à d'autres données liées à la théorie du changement, avec un focus sur la consolidation de la paix. Cette étude de base utilisera une approche tant quantitative que qualitative de collecte des données. La sélection des répondants pour les données qualitatives sera fondée sur l'inclusivité et la sensibilité aux conflits de toutes les parties prenantes. Elle sera réalisée sur la base d'un échantillon statistiquement validé et qui assure l'inclusivité de tous les intervenants. Les résultats de cette étude seront partagés aux différents acteurs.

Les rapports de suivi du projet seront établis semestriellement par le PNUD appuyé par les partenaires d'exécution. Une évaluation indépendante sera réalisée à la fin du projet par un Cabinet/consultant indépendant. Cette évaluation permettra d'analyser les résultats du projet dans son ensemble, en examinant leur pertinence et les effets sur les bénéficiaires. En outre, l'évaluation finale tirera les enseignements des actions menées et des résultats obtenus et proposera aux parties prenantes les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du projet. Cette évaluation des résultats et des impacts préliminaires du projet sera effectuée par une équipe d'experts indépendants.

Les activités de communication seront à la charge des staffs du projet qui pourront, au besoin, se faire appuyer par des agents disposant d'une expertise dans ce domaine, afin de pouvoir assurer une communication constante du déroulé du projet et de ses réussites. Le PNUD, en partenariat avec le bureau du Secrétariat du PBF, organisera des réunions trimestrielles et chaque fois que de besoin avec l'équipe de projet pour discuter des activités et de leur alignement avec l'objectif stratégique retenu. Ces réunions seront informées par des données de suivi tant budgétaire que celles du processus d'exécution technique.

Le projet fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part du PNUD et des partenaires d'exécution. Les livrables et rapports du projet seront transmis au responsable Monitoring et Évaluation (M&E) du PBF, qui aura la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations.

L'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation sera assurée par le PNUD [de concert avec IMRAP et Interpeace](#) à travers : (i) les activités de planification opérationnelle (Plan de Travail Annuel budgétisé) ; et surtout (ii) les activités de suivi de la performance consistant en la génération des évidences (collecte trimestrielle de données de mise en œuvre, collecte de données de Baseline et de endline, collecte de données secondaires nécessaire à la

documentation des pratiques émergentes/prometteuses/bonnes) pour informer la planification opérationnelle, le plaider et la prise de décision d'orientation du niveau opérationnel (*Plan de Suivi-Evaluation, Plan de Suivi de la performance, Base de données de suivi*) ; (iii) la tenue de réunions périodiques de suivi et de coordination dont, une réunion de suivi de la performance trimestrielle, une revue semestrielle pour apprécier les tendances à mi-année et procéder aux ajustements éventuels, une revue annuelle pour apprécier la performance, valider les acquis, identifier les goulots d'étranglement et en proposer des mesures correctrices (*Comptes Rendus, Rapports*) ; (iv) l'organisation de visites programmatiques et missions conjointes pour apprécier l'exécution physique et financière et, identifier les pratiques émergentes/prometteuses/bonnes ainsi que les défis et goulots d'étranglements majeurs (*Rapports de Visites Programmatiques et Missions*) ; (v) la réalisation d'une évaluation sommative indépendante en fin de projet (*Rapports d'évaluation sommative*) ; (vi) la documentation des pratiques émergentes/prometteuses/bonnes (*Rapport d'étude de cas (case study)*).

Pour y parvenir, les dispositions pratiques suivantes seront mises en œuvre :

- **Missions de suivi-appui** : Des missions conjointes seront organisées de façon semestrielle sur le terrain. Ces missions incluront la partie nationale et feront l'objet de rapports dans lesquels les observations seront collectées en ce qui concerne les progrès réalisés selon des objectifs prédéfinis. Ces missions seront également complétées par un suivi étroit du comité de pilotage et des agences/organisations concernées, afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux. Les Points focaux (PF) de la partie nationale et le Secrétariat PBF effectueront également des missions de suivi de façon périodique.
- **Livrables intermédiaires. Production des rapports de revues semestrielles et de revues annuelles** : Le projet produira chaque semestre un rapport, et un rapport annuel qui devront être soumis selon les exigences du PBF.
- **Livrable Principal. Production du rapport final** : Le projet fournira un rapport final trois mois après la fin du projet. Si la fin du projet coïncide avec le rapport annuel du projet celui-ci peut être considéré comme le rapport final du projet.
- **Evaluation finale du projet** : Cette évaluation sera lancée au plus tard un (01) mois avant la fin du projet. Un Cabinet/consultant sera recruté à cet effet. Le PNUD prendra en charge les coûts y afférents. Le Secrétariat PBF et PBSO seront associés à la préparation des termes de référence (TDRs) de l'évaluation. Le rapport sera soumis au comité de pilotage pour validation.
- **La documentation des enseignements tirés ou leçons apprises** : Pour une gestion réussie de ce projet, il apparaît opportun de mettre en place un processus adéquat permettant de saisir les éventuelles insuffisances, les victoires/succès et les domaines à améliorer. Dans la pratique, au niveau des différentes zones cibles, les expériences clés susceptibles d'être de bonnes pratiques seront identifiées et documentées à travers une méthodologie cohérente, pratique et adaptée aux différents contextes. Des outils adaptés seront utilisés pour faciliter ce processus. Par ailleurs, les différentes évaluations qui seront conduites sur le terrain permettront d'identifier et d'apprécier les leçons/les enseignements issus de l'implémentation des activités. Un processus dynamique d'identification, de

documentation, d'analyse, de stockage et d'utilisation pour améliorer les pratiques futures sera nécessaire. Aussi, périodiquement, les équipes impliquées dans la mise en œuvre organiseront des sessions sur les leçons apprises, afin d'améliorer les systèmes et processus actuels et garantir le succès pour le futur. Notons que le fait que les enseignements tirés soient documentés et partagés au sein des organisations impliquées permettra d'éviter et de réduire les risques d'échec, et d'identifier également les meilleures pratiques qui peuvent être intégrées dans les projets futurs. L'organisation de sessions périodiques sur les enseignements tirés contribuera également à instaurer la confiance entre les différentes équipes impliquées, et seront plus enclins à soutenir le processus pour plus de succès sur le terrain.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La stratégie de sortie/durabilité sera basée essentiellement sur (i) un processus de transfert de compétences aux acteurs locaux et nationaux pendant toute la durée de mise en œuvre du projet ; (ii) l'ancrage du suivi des activités dans les mécanismes de coordination existants au niveau sectoriel (ministères sectoriels) et décentralisé (Collectivités locales), (iii) la construction de la résilience des communautés et (iv) sur un plan de communication qui sera élaboré et déroulé. L'appropriation et la participation des institutions gouvernementales et des autres acteurs sont instituées comme principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Les services déconcentrés de l'Etat dans la zone et les collectivités seront pleinement responsabilisés dans la planification, la supervision de la mise en œuvre et le suivi des actions.

Le projet capitalisera ainsi sur l'expérience accumulée par le PBF au Mali et par les initiatives précédentes du PNUD. Afin d'assurer la pérennité des mécanismes mis en place, le projet intégrera des mesures de consolidation, de transfert progressif de compétences et d'appropriation par les acteurs locaux.

A. Durabilité & Stratégie de sortie

La durabilité du projet repose sur la stabilité du personnel de l'administration et sur leur implication active aux côtés des autorités traditionnelles. L'engagement constant du personnel administratif, combiné à une collaboration structurée avec les légitimités traditionnelles, constitue ainsi un pilier essentiel pour ancrer durablement les résultats et favoriser une gouvernance apaisée et résiliente.

La durabilité du projet repose également sur une stratégie intégrée visant à garantir la continuité des mécanismes mis en place après la clôture du financement PBF, grâce à une appropriation institutionnelle et communautaire, un transfert progressif de responsabilités et une pérennisation financière locale.

Institutionnalisation des mécanismes : L'ancrage juridique et institutionnel des cadres de collaboration (COFO, CCS, ERAR, vestibules, etc.) sera renforcé dans les dispositifs nationaux existants, en cohérence avec la réglementation et les politiques sectorielles pertinentes. Leur pérennisation sera consolidée par leur inscription dans les PDESC et le transfert progressif des responsabilités aux services déconcentrés, collectivités territoriales et légitimités traditionnelles.

Transfert de compétences : Un plan structuré de transfert des rôles et compétences sera mis en œuvre au profit des acteurs locaux, incluant guides, procédures, modules de formation et outils standardisés. Cette transition progressive vise à assurer la continuité des fonctions de dialogue, médiation et gestion concertée des conflits/tensions.

Durabilité financière locale : La pérennité financière sera favorisée par le plaidoyer pour l'intégration de lignes budgétaires dédiées dans les budgets communaux et les PDESC, ainsi que par l'articulation avec des projets complémentaires notamment dans le cadre du PBF (ONAF, Renforcement de l'État de droit, prévention de l'extrémisme violent, gestion des ressources naturelles etc.).

Autofinancement communautaire : Le projet encouragera la mise en place de mécanismes d'autofinancement local, notamment la contribution des AGR au fonctionnement des cadres de dialogue civilo-militaire, la mobilisation des OSC, et des partenariats locaux.

Appropriation communautaire durable : La durabilité des acquis du projet reposera sur l'implication directe des communautés, notamment des femmes et des jeunes. La formation de médiatrices, de femmes et jeunes leaders, assurera le maintien des dynamiques d'alerte précoce et de prévention.

Indicateurs de durabilité dans le suivi-évaluation : Le système de S&E inclura des indicateurs mesurant la tenue de réunions sans appui externe, la continuité des mécanismes, et la participation effective des femmes et des jeunes.

B. Effets catalytiques (financiers et non financiers)

Au-delà de sa propre durée, le projet génère des effets catalytiques destinés à lever des obstacles structurels et institutionnels et à encourager l'appropriation, la réplication et l'expansion des bonnes pratiques.

Transformation structurelle et institutionnelle : Le projet renforce les cadres nationaux (Charte pour la paix, PNLEVT, RSS, foncier, justice traditionnelle) en soutenant leur opérationnalisation et en consolidant les liens entre dispositifs formels et mécanismes endogènes. Les outils produits (diagnostics, guides, kits de réplication) serviront de références nationales et permettront d'étendre les approches au-delà des zones cibles.

Effets catalytiques financiers : En identifiant des repreneurs institutionnels et techniques dès la conception (collectivités, ministères, PTF), le projet ouvre la voie à un financement pérenne (budgets locaux) et à la mobilisation de ressources complémentaires (PTF, programmes nationaux).

Effets catalytiques non financiers : Le projet réduit des obstacles institutionnels — faible coordination civilo-militaire, faible implication des femmes et jeunes, faible valorisation des légitimités traditionnelles — en créant des normes locales de collaboration, en renforçant la confiance État-communautés et en stimulant la réappropriation locale des mécanismes de prévention.

Mobilisation du secteur privé : Un partenariat renforcé avec le secteur privé local permettra de créer des passerelles durables entre jeunes/femmes et entreprises (formations, stages, cofinancement d'initiatives économiques), d'encourager des investissements responsables et de soutenir la viabilité des activités économiques communautaires, contribuant ainsi à la consolidation des dividendes de la paix.

Ensemble, ces dispositions articulent une stratégie de sortie claire et des effets catalytiques durables, garantissant la pérennité des acquis du projet et positionnant les acteurs locaux

comme garants d'un système résilient de prévention, de cohésion et de sécurité communautaire.

De plus, les ministères clés que sont entre autres, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale ; le Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes ; le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme ; le Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille ; le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne sont associés aux activités. La bonne réussite des cadres de concertation en matière de renforcement de la collaboration entre les autorités et légitimités traditionnelles, les communautés (femmes et jeunes), l'administration et les FDS permettra de présenter ces modèles de fonctionnement au Gouvernement pour faciliter la répliquabilité de cette approche dans d'autres zones du Mali.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranche dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		Tous les partenaires d'exécution sont identifiés et contribuent au développement du PRODOC.
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		Le personnel clé du projet est connu et leurs mandats sont prêts à être publiés.
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		Le projet interviendra dans les cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni. Les raisons qui soutiennent ces choix déjà déclinés plus haut dans le document.
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Cela a été fait à l'occasion de l'élaboration du présent projet de document. Les services des ministères clés sont informés et ont activement participé à la rédaction du Document Projet (PRODOC)
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		Toutes les analyses susceptibles d'être faites dans le cadre de cette initiative ont été réalisées. Les résultats issus de ces analyses notamment en termes de contexte et de consolidation de paix informeront la mise en œuvre et le calendrier.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		Le processus d'identification des bénéficiaires se basera sur les concertations entre les acteurs étatiques clés, les acteurs locaux et les structures récipiendaires du projet, ainsi que leurs réseaux existants, mais aussi la base des données existantes au sein de l'IMRAP et d'Interpeace qui est issue des processus antérieurs. De façon générale, des critères tels que la disponibilité, un leadership transformationnel, une bonne capacité d'écoute et d'analyse, l'engagement, un esprit collaboratif et l'équité genre seront mis au cœur du processus d'identification et de sélection des parties prenantes.
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		Les Départements ministériels ont activement participé à la conception du document projet et participeront à la mise en œuvre du projet. Le même engagement a été obtenu auprès des autorités et acteurs locaux notamment les Gouverneurs, les élus locaux et les communautés locales. A noter que les réunions de cocréation ont été convoquées et organisées par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		Chaque organisation partenaire sait ce qui est attendu d'elle. Les responsabilités sont clairement identifiées et clarifiées. Les planifications et suivi/supervisions sont prévus pour minimiser les éventuels cas de chevauchement.
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		La Spécialiste Genre du PNUD a assuré la clearance du document projet
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		Implication de WILDAF - Mali, Think Peace Sahel, ADES, APDGC, AJD et autres organisations faîtières des femmes et des jeunes du Mali (CAFO, CNJ) ainsi que les points focaux locaux de IMRAP et Interpeace issus des communautés
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		Nous avons effectivement tenu compte de cette dimension de genre et d'inclusivité dans tout ce qui est en rapport avec suivi-évaluation. En clair, une attention particulière lui sera accordée pendant tout le processus de mise en œuvre de ce projet. Oui, la désagrégation est faite.
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		L'annexe budgétaire comprend effectivement des allocations budgétaires vers le GEWE pour chacune des activités ainsi qu'une justification claire desdites allocations

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X		
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		Il est prévu le transfert d'un véhicule tout terrain du PNUD sur le projet sur la base de sa valeur résiduelle date.
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Des moyens de déplacement notamment des véhicules seront mis à la disposition du projet pour la mise en œuvre correcte des activités.

AnnexeB.1: Project Administrative arrangementsfor UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

AnnexeB.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country

of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²⁴
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁴ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C: Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : L'insécurité dans les cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni est durablement réduite grâce au renforcement de la confiance et de la collaboration entre les autorités traditionnelles, les communautés (femmes et jeunes), l'administration et les Forces de Défense et de Sécurité		Indicateur 1 a # de conflits locaux résolus pacifiquement par les autorités et légitimités traditionnelles appuyées par l'administration et les FDS Niveau de référence : A déterminer Cible : 20 Taux de citoyens déclarant se sentir plus en sécurité dans leurs communautés en raison du renforcement de la collaboration entre les autorités traditionnelles, l'administration et les Forces de Défense et de Sécurité Niveau de référence : A déterminer Cible : 90% (40%C, 20%ALT, 20%FDS et 20% admin) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles)	Enquêtes périodiques, Rapport d'activités Capsules vidéo Témoignages	02 fois par an à compter de la baseline
		Indicateur 1 b Nombre de femmes et de jeunes participant activement aux initiatives de paix et de sécurité à travers une amélioration de leurs conditions économiques Niveau de référence : A déterminer Cible : 700 (400F, 300J dont 100 jeunes filles)	Liste de jeunes bénéficiaires par cercle Témoignages Rapports d'activités Capsules vidéos	02 fois par an à compter de la baseline ; études mi-parcours et finale

		Indicateur 1 c Nombre d'autorités et légitimités traditionnelles, membres de l'administration, FDS, ainsi que femmes et jeunes des communautés, ayant acquis des capacités renforcées et amélioré leur résilience pour prévenir et gérer l'insécurité en intégrant les principes de droits humains et de genre grâce au projet Niveau de référence : A déterminer Cible : 2000 (550ALT, 1000C, 300 admin et 150FDS) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles)	Rapport d'activités Capsules vidéo	02 fois par an à compter de la baseline et étude finale
	Produit 1 : La coordination entre les acteurs issus de l'administration, les autorités traditionnelles, les FDS est accrue pour la consolidation de la paix	Indicateur 1 Indicator 1.1 # d'incidents traités conjointement par l'administration, les autorités traditionnelles, les FDS Niveau de référence : A déterminer Cible : 40	Rapports d'activités Liste des participants désagrégées par sexe, Capsules vidéo	02 fois par an à compter de la baseline et étude finale
	A.1.1 : Cartographier et/ou faire une mise à jour des acteurs de consolidation de la paix, de la sécurité, les mécanismes traditionnels de résolution de conflits et de gestion participative de la sécurité en vue de créer/soutenir les cadres de collaboration pérenne entre	Indicateur 1.1.1 : Nombre de causes identifiées et documentées lors des sessions de dialogue (ventilées par type : manque de confiance, méconnaissance des rôles, abus, etc.). Taux de satisfaction des participants concernant la qualité des échanges (inclusivité, transparence et utilité du dialogue).	Rapports d'activités Document de cartographie/mise à jour	02 fois par an à compter de la baseline et étude finale

	les autorités traditionnelles, les FDS et l'administration	Taux d'implication des femmes et des jeunes dans l'identification des causes et la formulation des recommandations. Niveau de référence : A déterminer Cible : 50% par cercle soit 1/2F et 1/2J (50% de jeunes filles)		
	A.1.2 : Soutenir l'élaboration participative et appuyer la mise en œuvre de référentiels et mesures stratégiques pour le rapprochement entre la population et les forces de défense et de sécurité (soutenir l'élaboration, la validation et/ou la mise en œuvre d'un concept et d'une stratégie nationale de police de proximité ; mettre en place la solution SOS Sécurité ou organiser une innovation challenge ; appuyer la mise en place du répertoire national des légitimités traditionnelles ; ...)	Indicateur 1.2.1 : Niveau de participation des leaders communautaires aux initiatives conjointes avec les FDS Niveau de référence : A déterminer Cible : amélioration de 75 % (40%C, 20%ALT, 20%FDS et 20% admin) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles) NB : 0 % = aucun, 25 % = partielle, 50 % = modérée, 75 % = avancée et 100 % = complète	Rapports d'activités Documents de référentiels	02 fois par an à compter de la baseline
	A.1.3 : Elaborer un répertoire des us et coutumes propres à chaque milieu de la zone d'intervention du projet	Indicateur 1.3.1 Pourcentage des milieux de la zone d'intervention disposant d'un répertoire validé Niveau de référence : 0 Cible : 80% Indicateur 1.3.2 Taux d'adhésion des communautés au contenu du répertoire Niveau de référence : 0 Cible : 80% (40%C, 20%ALT, 20%FDS et 20% admin) dont	Rapports d'activités Document de répertoire	02 fois par an à compter de la baseline et évaluation finale

		1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles) Indicateur 1.3.3 Degré d'intégration des pratiques coutumières identifiées dans les mécanismes de gestion participative de la paix et de la sécurité Niveau de référence : 0 Cible : 75% (intégration avancée) NB : (0% = aucune intégration ; 25% = intégration partielle ; 50% = intégration modérée ; 75% = intégration avancée et 100% = intégration complète)		
	A.1.4 : Organiser 40 espaces de dialogue mixtes de 30 participant-s-es par zone (08 espaces par localité soit 1 200 participants pour l'ensemble des dialogues mixtes) pour une déconstruction progressive des obstacles à la collaboration et l'identification des pistes de solutions inclusives et durables pour l'amélioration de la collaboration entre les parties prenantes (FDS, représentants de l'administration, autorités et légitimités traditionnelles, femmes, les jeunes) sur des questions de paix et sécurité	Indicateur 1.4.1 Nombre de causes identifiées et documentées lors des sessions de dialogue (ventilées par type de cause : manque de confiance, méconnaissances des rôles, abus, ...) Niveau de référence : A déterminer Cible : 10 Indicateur 1.4.2 % des participants affirmant que les rencontres ont contribué à réduire la méfiance entre acteurs Niveau référence : A déterminer Cible : 75% (40%C, 20%ALT, 20%FDS et 20% admin) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles)	Rapports d'activités Liste des participants Contenus audiovisuels Enquêtes	02 fois par an à compter de la baseline ; études mi-parcours et finale

		Indicateur 1.4.3 % de femmes participantes aux espaces de dialogue qui considèrent que leurs préoccupations sont prises en compte. Base de données : 0 Cible : 80% de femmes dont 1/4 de jeunes filles Indicateur 1.4.4 Nombre d'espaces de dialogue (plateformes communautaires) intégrant au moins 40% de femmes et de jeunes Base de données : 0 Cible : 40		
	A.1.5 : Tenir 05 ateliers d'analyse participative et de validation des résultats du processus de dialogue entre les autorités et légitimités traditionnelles, les femmes et jeunes, les représentants de l'administration et les éléments des FDS pour approfondir les réflexions sur les opportunités de rapprochement et de collaboration entre les acteurs concernés	Indicateur 1.5.1 Nombre de recommandations conjointes élaborées entre communautés, FDS et autorités traditionnelles pour améliorer la collaboration Niveau de référence : 0 Cible : 10 Indicateur 1.5.2 Nombre de mécanismes de suivi mis en place pour appliquer les recommandations issues des dialogues Niveau de référence : 0 Cible : 5 actions par zones	Rapport d'activités Liste des participants Listes des actions validées	02 fois par an à compter de la baseline ; études mi-parcours et finale
	Produit 2 : Les opportunités économiques en faveur des femmes et des jeunes sont	Indicateur 2 Nombre de femmes et de jeunes ayant bénéficié d'opportunités économiques appuyées par le projet et	Rapports d'activités Liste des bénéficiaires désagregés	02 fois par an à compter de la baseline ; études

	accrues et favorisent leur participation aux mécanismes de résolution des conflits au niveau régional et local dans les zones d'intervention du projet	participant aux mécanismes locaux ou régionaux de résolution des conflits Niveau de référence : A déterminer Cible : 700 (400F, 300 jeunes dont 100 jeunes filles)		mi-parcours et finale
	A.2.1 : Appuyer la mise en œuvre d'au moins 20 initiatives communautaires de développement (pertinentes et répondants aux besoins de la population et des acteurs institutionnels) identifiées lors des différents espaces de dialogue et ateliers participatifs, dont 5 initiatives par zone	Indicateur 2.1.1 Pourcentage des actions conjointes planifiées et mises en œuvre par les autorités, les FDS et les communautés Niveau de référence : ND Cible : 80%	Rapports d'activités Liste des bénéficiaires désagregés	02 fois par an à compter de la baseline ; études mi-parcours et finale
	A.2.2 : Soutenir 250 micro-initiatives communautaires favorisant l'autonomisation économique des femmes et jeunes afin d'améliorer leurs moyens de subsistance et renforcer leur participation aux processus de prise de décisions aux niveaux régional et local	Indicateur 2.2.1 Nombre d'emplois créés pour les jeunes femmes et hommes Niveau de référence : ND Cible : 500 emplois (au moins 02 emplois par initiatives) dont 250 jeunes filles recrutées Indicateur 2.2.2 Taux d'augmentation de la participation des femmes et des jeunes aux dialogues de paix et de sécurité après le soutien aux initiatives Niveau de référence : ND Cible : 40% dont 1/2F (adulte) et 1/2J (50% de jeunes filles)	Rapports d'activités Liste des bénéficiaires désagregés	02 fois par an à compter de la baseline et évaluation finale
	A.2.3 : Organiser et faciliter des sessions de renforcement du		Rapports d'activités	02 fois par an à compter de la

	leadership féminin et de préparation à la participation aux instances de prise de décision (au moins 100 soit 25 participants par localité)	Indicateur 2.3.1 Nombre de femmes ayant bénéficié des sessions de renforcement du leadership et de préparation à la participation aux instances de prise de décision Niveau de référence : 0 Cible : 100F dont 30 jeunes filles	Liste des bénéficiaires désagregés	baseline ; études mi-parcours et finale
	Produit 3 : Les FDS et les acteurs de justice sont capables de contribuer à la résolution pacifique des conflits, avec une approche basée sur les droits humains et le genre et en valorisant le rôle des autorités et légitimités traditionnelles.	Indicateur : 3.1 Nombre de problèmes communautaires traités conjointement par les autorités et légitimités traditionnelles, les FDS et l'administration. Baseline : ND Target : 20 Indicateur 3.2 Perception de l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables dans les mécanismes de gestion pacifique des conflits Niveau de référence : ND Cible : 50% (40%C, 20%ALT, 20%FDS et 20% admin) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles)	Rapports d'activités Liste des participants	02 fois par an à compter de la baseline ; études mi-parcours et finale
	A.3.1 : Développer et/ou mettre à jour les outils déjà existants de renforcement des capacités des acteurs cibles en matière de paix, de sécurité, de prévention des conflits afin de renforcer la collaboration entre les parties prenantes	Indicateur 3.1.1 Nombre d'acteurs formés utilisant les outils mis à jour ou développés Niveau de référence : ND Cible : 200 (50ALT, 100C, 25admin et 25FDS) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles)	Rapports d'activités Documents d'outils	02 fois par an à compter de la baseline et évaluation finale

		Indicateur 3.1.2 Taux d'appropriation des outils par les parties prenantes (enquêtes ou retours) Niveau de référence : ND Cible : 80% (40%C, 20%ALT, 20%FDS et 20% admin) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles)		
	A.3.2 : Elaborer un guide pratique sur les rôles et responsabilités des autorités et légitimités traditionnelles	Indicateur 3.2.1 Pourcentage des participants déclarant avoir une meilleure compréhension des rôles et responsabilités des autorités et légitimités traditionnelles (désagréé par sexe, âge, LNOB) Niveau de référence : 0 Cible : 80% (40%C, 20%ALT, 20%FDS et 20% admin) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles)	Rapports d'activités Document de guide pratique	02 fois par an à compter de la baseline et évaluation finale
	A.3.3 : Réactiver/faciliter 20 cadres de concertations et d'échanges entre les autorités et légitimités traditionnelles, FDS, communautés, autorités administratives et élus locaux sur les sujets d'intérêt local	Indicateur 3.3.1 Nombre de problèmes locaux identifiés lors des concertations et échanges Niveau de référence : A déterminer Cible : 20 Indicateur 3.3.2 Mécanisme de suivi de la mise en œuvre des décisions prises localement à la suite des discussions dans les cadres de concertation Niveau de référence : 0 Cible : 05	Rapports d'activités Message clés Contenus audio-visuels	02 fois par an à compter de la baseline et évaluation finale

	A.3.4 : Organiser 10 émissions radiophoniques et 10 spots d'information et de sensibilisation des populations sur les principales recommandations et pistes de solutions issues du processus de dialogue et de l'analyse participative	Indicateur 3.4.1 Pourcentage de l'audience déclarant comprendre les solutions présentées Niveau de référence : ND Cible : 80% (40%C, 20%ALT, 20%FDS et 20% admin) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles) Indicateur 3.4.2 Pourcentage de participants qui approuvent (partiellement ou totalement) les solutions présentées. Baseline: ND Target : 80% (40%C, 20%ALT, 20%FDS et 20% admin) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles) Indicateur 3.4.3 Pourcentage de l'audience déclarant avoir changé de perception ou envisager des actions suite aux émissions Niveau de référence : 0 Cible : 75% (40%C, 20%ALT, 20%FDS et 20% admin) dont 1/3 H (adulte); 1/3 F (adulte) & 1/3J (dont 50% jeunes filles)	Enregistrements des émissions Programmes de diffusion Listes de participants Nombre de diffusion des enregistrements	02 fois par an à compter de la baseline et évaluation finale
	A.3.5 : Renforcer les capacités opérationnelles des instances et mécanismes de collaboration entre les autorités et légitimités traditionnelles,	Indicateur 3.5.1 Nombre de mécanismes de collaboration fonctionnels et durables entre les parties prenantes Niveau de référence : ND	Rapports d'activités Liste des bénéficiaires Liste des équipements et matériels fournis	02 fois par an à compter de la baseline et évaluation finale

	l'Administration, les FDS et les populations.	Cible : 04 Indicateur 3.5.2 Nombre de problèmes communautaires traités conjointement par les autorités et légitimités traditionnelles, les FDS, l'administration Niveau de référence : ND Cible : 20		
	A.3.6 : Mettre en place un mécanisme participatif de prévention, de suivi et d'atténuation des risques tout au long de la mise en œuvre du projet	Indicateur 3.6.1 Nombre de mécanismes participatifs créés Niveau de référence : ND Cible : 02 Indicateur 3.6.2 Nombre de risques identifiés et traités / incidents évités grâce au mécanisme Niveau de référence : ND Cible : 05	Rapports d'activités	02 fois par an à compter de la baseline ; études mi-parcours et finale